

Rapport d'activité



FOYER D'HEBERGEMENT
Résidence Les Poteries

SAVS
Les Poteries

ESAT
Les ateliers Vers l'Autonomie

SAVA
Vers la Vie Adulte

HABITAT INCLUSIF
Rue de Fresnay

EIVA 28
Entreprise Adaptée

I. RAPPORT MORAL

II. RAPPORT D'ACTIVITE

PREAMBULE

- A. LES MISSIONS DE L'ASSOCIATION
- B. L'HISTOIRE DE L'ASSOCIATION
- C. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
- D. LE BILAN SOCIAL 2024

PARTIE 1 : FOYER D'HEBERGEMENT

- A. PRESENTATION DU FH
- B. DONNEES RETRAÇANT L'ACTIVITE 2024
- C. PROFIL DES RESIDENTS
- D. LE CONSEIL A LA VIE SOCIALE
- E. SORTIES ET ATELIERS
- F. LES ACTIONS DE SOUTIEN PAR LA PSYCHOLOGUE
- G. LES ACCOMPAGNEMENTS DES PROJETS INDIVIDUELS
- H. DEMARCHE QUALITE ET EVALUATION HAS

PARTIE 2 : SAVS

- A. PRESENTATION DU SAVS
- B. DONNEES RETRAÇANT L'ACTIVITE 2024
- C. PROFIL DES USAGERS
- D. LA PARTICIPATION DES USAGERS
- E. LES INTERVENTIONS DU SAVS
- F. LES ACTIONS DE SOUTIEN PAR LA PSYCHOLOGUE
- G. DEMARCHE QUALITE ET EVALUATION HAS

PARTIE 3 : ESAT

- A. PRESENTATION DE L'ESAT
- B. DONNEES RETRAÇANT L'ACTIVITE 2024
- C. PROFIL DES TRAVAILLEURS
- D. LE CONSEIL A LA VIE SOCIALE ET L'INSTANCE MIXTE
- E. OUVERTURE VERS LE MILIEU ORDINAIRE
- F. ACTIVITE PRODUCTION DE L'ESAT
- G. BILAN ET PERSPECTIVES
- H. DEMARCHE QUALITE ET EVALUATION HAS

PARTIE 4 : SAVA

- A. PRESENTATION DU SAVA
- B. PROFIL DES USAGERS
- C. DONNEES RETRAÇANT L'ACTIVITE 2024
- D. BILAN ET PERSPECTIVES

PARTIE 5 : L'HABITAT INCLUSIF

- A. PRESENTATION DU SAVA
- B. PROFIL DES USAGERS
- C. DONNEES RETRAÇANT L'ACTIVITE 2024

I. RAPPORT MORAL 2024 DU PRESIDENT

C'est avec un enthousiasme renouvelé et une grande fierté que je vous présente le rapport moral de l'**Association vers l'autonomie** pour l'année 2024. Depuis plus de vingt ans, notre engagement collectif a permis d'accompagner de nombreuses personnes en situation de handicap vers une plus grande autonomie, en leur offrant un soutien adapté, des projets innovants et un environnement bienveillant. Cette année encore, nous avons su relever de nombreux défis, renforcer nos actions et ouvrir de nouvelles perspectives pour répondre aux besoins croissants de nos usagers. Notre dynamique repose sur la solidarité, la détermination et la volonté de faire évoluer nos structures pour mieux accompagner chaque individu dans son parcours de vie.

Je souhaite également rendre hommage à **Marie-Claire BERTHOUX**, Administrateur qui nous a quitté tout récemment.

Femme de cœur, mais aussi une femme de caractère, fermement engagée dans cette cause, elle a œuvré sans compter à nos côtés durant plusieurs décennies, et ce depuis la création de l'Association.

Permettez-moi d'évoquer ensuite les autres sujets marquants de cette année 2024.

ESAT

Achat locaux

Suite aux nombreuses inondations subies et à une vétusté existante constatée depuis plusieurs années déjà dans les locaux occupés actuellement par l'ESAT, nous avons décidé avec le Conseil d'Administration d'acheter un bâtiment industriel nous permettant d'accueillir nos activités. Afin d'obtenir l'accord obligatoire de l'Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire, un Plan Pluriannuel d'Investissements a été établi.

L'ARS CVL, après quelques demandes complémentaires d'informations nous a donné son approbation. Un immense merci à Geneviève MARTIN et Guillaume BUCHON pour ce lourd travail administratif réalisé. Des locaux adaptés remplissant toutes nos conditions ont été trouvés à LUCE, tout proche de notre site actuel...dossier à suivre.

Activité commerciale de l'ESAT

Nous avons réalisé une très belle année au niveau des chiffres pour l'ESAT commercial.

M. PEDROT, Expert-Comptable du Cabinet ECA, nous le confirmera dans le détail tout à l'heure. Je remercie les équipes dans sa globalité sans qui nous ne pourrions afficher de telles prouesses.

Procédure RECLS / E-transition

Après plusieurs années à tenter de recouvrer en vain les créances dues par RECLS et E-transition, le Conseil d'Administration avait décidé de saisir la justice. Après de longs mois de procédures, les deux entités ont été solidairement condamnées à nous rembourser les sommes dues. Un soulagement bien attendu.

Activité recyclage CD/disques

Il s'agit d'une activité nouvelle qui s'est mise en place avec de bons espoirs de développements futurs.

De l'ESAT vers un CDI

Grace au travail acharné de Catherine ENGELHARD, Référente Parcours Professionnel, un de nos travailleurs d'ESAT a pu être recruté en CDI en milieu ordinaire. Détaché dans une entreprise et accompagné par l'ESAT et Catherine, il a été recruté en CDI en janvier 2025.

FOYER HEBERGEMENT / SAVS

Gros travaux au FH

La cuisine a été totalement refaite en 2024. Il s'agit d'un lieu convivial qu'il était nécessaire de rénover. Pour 2025, c'est la cour et le drainage qui devront être réalisés, ainsi que la salle d'activité.

Sortie Futuroscope

En septembre, un séjour en Gîte de 3 jours au Futuroscope a été organisé pour les résidents du Foyer d'Hébergement. Un grand merci aux équipes pour cette très belle initiative.

Réécriture du projet d'établissement du FH et du projet de service du SAVS

Il s'agit d'un travail fastidieux et pluridisciplinaire qu'il convient de réaliser, conformément à la réglementation.

Evaluation externe du Foyer Hébergement et SAVS

Préparation à l'évaluation HAS 2025 (usagers et professionnels) : encadrants, professionnels et usagers motivés et impliqués. Même si ce rapport moral ne concerne que l'exercice 2024, permettez-moi de vous indiquer que les résultats sont d'ores et déjà connus et qu'ils sont très bons.

Formation de 2 professionnels à la pair-aidance

Le domaine médico-social est en mutation permanente. De nouveaux concepts et dialectiques voient le jour avec son lot de formation. Permettez une définition simple de « la pair-aidance »

La pair-aidance repose sur une entraide entre personnes souffrant ou ayant souffert d'une même maladie somatique ou psychique ou atteintes du même handicap. Le partage de son vécu permet à chacun de progresser au-delà de son histoire personnelle. La pair-aidance est fondée sur l'expérience et les échanges réciproques plutôt que sur l'expertise professionnelle et s'adresse à tout type de public en situation de handicap.

Pour être pair-aidant, il faut que la personne ait eu un parcours de soin, une expérience d'intimité avec une maladie et/ou un handicap.

Règlement de Fonctionnement du Foyer Hébergement

Réécriture du règlement de fonctionnement FH avec la possibilité d'accueillir en nuitées. Il s'agit d'une demande faite par les usagers et validée à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration. Il convient désormais de modifier notre règlement en conséquence.

ASSOCIATION

Théâtre forum sur l'Autodétermination le 10 octobre

Avec le soutien de la troupe Handlove, la thématique de l'Autodétermination a été engagée. Tous présents, ce 10 octobre 2024, nous avons passé un agréable moment qui nous a permis de nous questionner sur l'autodétermination. Bravo pour cette belle initiative !

Ouverture d'un Tiers Lieu avec inauguration par le CA en tout début d'année 2024

Grace à des financements spécifiques octroyés par le Conseil Départemental d'Eure et Loir, notre tiers lieu a été créé. Il accueille régulièrement des usagers qui viennent spontanément passer un agréable moment dans un lieu très cocooning. M. BUCHON, Directeur de l'Association, en parlera plus longuement dans son rapport d'activité.

Ouverture de l'habitat inclusif

Ouverture de l'Habitat inclusif avec l'AVP en septembre 2024 suite à l'AMI du CD28 + participation aux groupes de travail proposés par le CD28 en amont + sensibilisation des futurs habitants / des familles / des mandataires au projet de vie sociale AVP depuis le début 2024.

Stabilité des équipes de Professionnels

Nous notons également, au regard de ce que l'on peut voir ailleurs, que nos équipes professionnelles sont stables. Nous pouvons très justement considérer que la qualité de vie au travail est bien présente au quotidien.



En regardant vers l'avenir, il est évident que notre mission demeure essentielle face aux besoins encore présents en matière d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Nous avons réalisé de belles avancées cette année, notamment dans nos projets d'amélioration des établissements, le développement de nouvelles activités comme le recyclage de CD/disques, ou encore l'ouverture de l'habitat inclusif.

Après plus de vingt ans à la tête de cette belle aventure, il est nécessaire de trouver un successeur capable de porter nos valeurs et notre engagement avec passion.

Je réitère à nouveau le souhait d'avoir à mes côtés un administrateur qui pourrait dans 2 ou 3 ans reprendre le flambeau.

Ensemble, poursuivons notre chemin avec optimisme et détermination, afin que chaque personne puisse continuer à bénéficier d'un accompagnement de qualité, dans un cadre respectueux de ses droits et de sa dignité.

En tant que Président de cette belle association, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à tous les personnels sans exception, pour le travail remarquable et remarqué que vous avez tous accompli au sein de l'ensemble de nos établissements.

Chaque jour, vous offrez aux travailleurs / résidents / habitants des accompagnements de qualité et un soutien précieux pour ces derniers.

Vous avez démontré votre capacité à travailler en équipe. Votre engagement est essentiel.

Merci encore pour votre travail exceptionnel. Je suis personnellement fier de vous avoir à mes côtés.

Vincent VERRIER

Président de l'Association Vers l'Autonomie

II. RAPPORT D'ACTIVITE

A. Les missions de l'association

L'Association "Vers l'autonomie" est une association locale fondée en 1985 par un groupe de parents de jeunes handicapés mentaux en réaction à l'insuffisance de places de foyers d'hébergement.

L'association a été déclarée à la préfecture le 22 juillet 1985.

L'article 2 des statuts de l'association assigne les missions suivantes :

« Créer, gérer des lieux de vie et de travail à l'intention des personnes handicapées mentales adultes, dans une volonté d'intégration sociale maximum, pour leur permettre la plus grande autonomie possible ».

B. L'histoire de l'association

1992 : ouverture du Foyer d'Hébergement.

L'association a créé en 1992 à Chartres un foyer d'hébergement dénommé " la Résidence les Poteries".

Cet établissement d'une capacité de 17 appartements accueille des adultes déficients intellectuels des deux sexes, tous en situation de travail en milieu protégé ou ordinaire.

2005 : création d'un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale.

En outre, l'association "Vers l'autonomie" a créé un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale agréé pour une capacité de 45 places.

2007 : ouverture d'un Etablissement et service d'aide par le travail.

Elle a, depuis, créé un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) à Barjouville d'une capacité de 24 places.

Initialement créé à Barjouville, il est à ce jour implanté au cœur de la Zone Industrielle de Gellainville.

2017 : Lancement du dispositif Emploi Accompagné 28

En partenariat avec les PEP 28, l'association VERS L'AUTONOMIE porte le Dispositif Emploi Accompagné 28 sur l'ensemble du département.

L'objectif de ce service est de permettre aux travailleurs handicapés d'accéder et/ou de se maintenir dans l'emploi en milieu ordinaire de travail grâce à un accompagnement médico-social sur une longue durée en fonction des besoins ponctuels.

2019 : ouverture du Centre Ressources pour la prise en charge de jeunes adultes handicapés sortants d'IME (SAVA)

En réponse à la problématique des jeunes maintenus en IME en aménagement CRETON faute de pouvoir accéder à un ESAT, le Centre Ressources appelé SAVA (Service d'Accompagnement à la Vie Adulte) permettra d'accompagner ces jeunes le temps d'intégrer un ESAT en proposant des actions axées sur l'autonomisation et la professionnalisation.

Basé sur des inclusions régulières en ESAT, ce dispositif favorisera le passage à la vie adulte des jeunes en travaillant sur les savoirs faire, savoirs être et savoir vivre aussi bien dans le monde professionnel que dans la cité.

2019 : déménagement de l'ESAT et du SAVA sur LUCE :

Face à la montée en charge des activités commerciales, le site de Gellainville était devenu trop exigu. Après une année de recherche, l'association a décidé le transfert sur un site industriel à LUCE. Les nouveaux locaux de plus de 2000 m² accueillent en toute sécurité les travailleurs et professionnels de l'ESAT ainsi que les jeunes du SAVA qui peuvent évoluer au quotidien au contact du monde du travail.

2021 : Création de l'entreprise adaptée EIVA 28 (Entreprise Inclusive Vers l'Autonomie – Eure et Loir)

Toujours dans le but de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société, l'association a saisi l'opportunité de créer une entreprise adaptée. Employant majoritairement des salariés avec une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), EIVA 28 a pour ambition de former et d'accompagner ses salariés vers un emploi durable dans les entreprises locales. Démarrant son activité en janvier 2022 avec des prestations de nettoyage professionnel, EIVA 28 sera partenaire de la fondation TEXIER GALLAS dans la gestion de sa future blanchisserie centrale.

Septembre 2024 : Ouverture de l'HABITAT INCLUSIF, rue de Fresnay à Rechèvres :

Face aux difficultés rencontrées au domicile par les personnes en situation de handicap vieillissantes, l'Association VERS L'AUTONOMIE a souhaité ouvrir un habitat intermédiaire qui se veut être une alternative aux offres de logements traditionnelles (EHPAD, Foyer d'hébergement, logement autonome, résidence autonomie, séniories, ...).

En répondant à un Appel à Manifestation d'Intérêt du Conseil Départemental, l'Association a été retenue pour mettre en place ce projet d'habitat avec 10 personnes bénéficiant d'une Aide à la Vie Partagée (AVP). Ce sont donc 7 logements loués par C'Chartres Habitat qui peuvent accueillir jusqu'à 10 personnes.

C. Le Conseil d'Administration

Le conseil d'administration est composé de 15 membres.

Sur l'année 2024, le conseil d'administration s'est réuni 4 fois : 29 janvier, 23 avril, 11 septembre et 21 octobre. L'assemblée Générale s'est tenue le 20 juin dans les locaux de l'ESAT.

Membres du bureau		Membres du conseil
M. VERRIER	Président	Mme COUTEAU
Mme BRIERE	Vice-Présidente	Mme FLANDRINA
Mme BERTHOUX	Vice-Présidente	Mme GROSSET
M. PANTHOU	Vice-Président	M. LOUIS
Mme E. PANTHOU	Trésorière	Mme REGUIN
Mlle MORIN	Trésorière adjointe	Mme PASSAVY
Mme DESEYNE	Secrétaire	
Mme MARECHAL	Secrétaire Adjointe	
Mme STAHL	Secrétaire Adjointe	

D. Le bilan social 2024

1. Les effectifs

Au 31/12/2024, l'effectif de l'association Vers l'Autonomie était de **27.30 ETP** :

- 24 personnes en CDI soit 25.30 ETP
- 2 personnes en contrat d'apprentissage

Les Mouvements : 1 arrivée + 1 départ

Arrivée de Sabrina MARQUES – Animatrice sur l'Habitat Inclusif

Départ d'Emmanuelle BOUGE – Surveillante de nuit sur le FH

La répartition des effectifs :

POSTES EN ETP	FH	SAVS	ESAT	Emploi Accompagné	SAVA	Habitat Inclusif
Direction	0.47	0.13	0.40			
Chef de service éducatif	0.875	0.125	1			

Psychologue	0.19	0.100	0.20			
Secrétariat	0.65	0.100	0.25			
Comptable	0.63	0.070	0.30			
Surveillante de nuit	2.00					
Agents techniques	0.70					
Moniteur éducateur		1.38	0.62		1	
Aide-soignante	1.00					
Accompagnant Educatif Social	1.00					
CESF	1.00	2.000				
Educateur Spécialisé				1.00		
Moniteur d'Atelier Principal			1.00			
Moniteur d'Atelier			4.00			
Contrat d'Apprentissage	1.00		1.00			
Animatrice						1.00
Poste vacant	1.8	0.31				
TOTAL	11.31	4.22	8.77	1	1	1

2. La sécurité

Sur 2024, il y a eu 1 accident de travail chez les salariés de l'Association conduisant à un absentéisme de 10 jours et nous déplorons 2 accidents de travail mineurs chez les travailleurs de l'ESAT pour 8 jours d'absence.

3. L'organisation du temps de travail et l'absentéisme

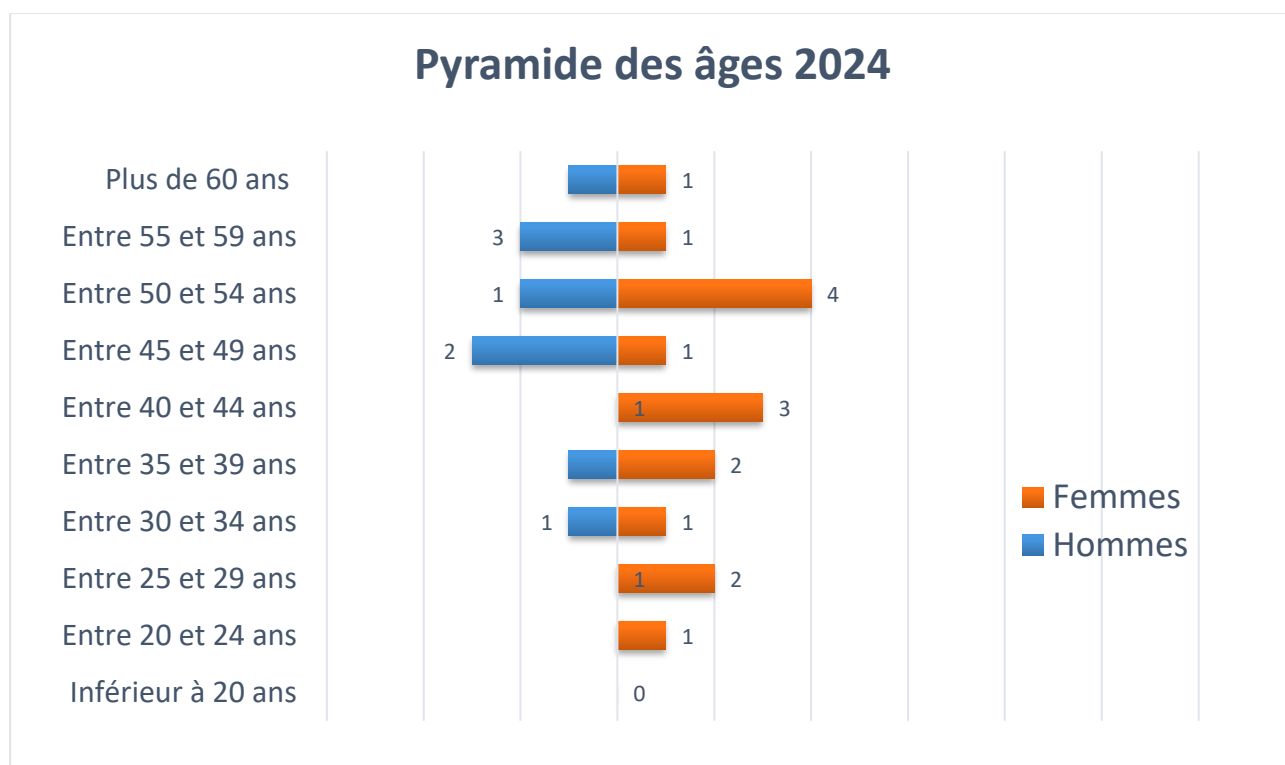
Le personnel à temps partiel représente 12 % des effectifs (3 temps partiels sur 25 contrats). Le nombre d'absence des salariés hors congé payés (maternité, accident, trajet, maladie, enfants malades) s'élèvent à 395 jours (contre 152 en 2023).

4. La répartition des effectifs par sexe au 31/12/24

Les femmes représentent 64 % de l'effectif des Etablissements contre 36 % d'hommes (contre 60% et 40% en 2023).

5. La répartition des effectifs par âge au 31/12/24

L'âge moyen est de **45 ans** ; celui des femmes est de 43 ans et celui des hommes est de 48,6 ans.



6. Le recours et la durée des CDD en 2024

Recours des CDD sur le Foyer d'hébergement, le SAVS et l'ESAT : **24** contrats (contre 26 en 2023)

- 20 CDD pour les remplacements des surveillantes de nuit
- 3 CDD pour le remplacement d'un professionnel sur l'emploi accompagné
- 1 CDD pour le remplacement de moniteur d'atelier sur l'ESAT en congé maternité

7. La représentation du personnel : le CSE comité social et économique

Mme ENGELHARD Catherine, déléguée titulaire et Mme MARTIN Geneviève, déléguée suppléante ont été élues le 15 mai 2023 au CSE.

8 réunions présidées par Monsieur VERRIER, Président de l'Association ont eues lieu en 2024. L'Association verse 1.45 % (1.25% pour les œuvres sociales et 0.20% pour le fonctionnement du CE) de sa masse salariale pour financer le comité d'établissement.

8. Les formations 2024

Intitulé de la formation	Organisme	Nombre de personnes formées
Journée URIOPSS	URIOPSS	3
Entretien motivationnel	SINELIANCE	10
Les compétences Psychosociales	FRAPS	1
Habilitation électrique	APAVE	1
Reconnaissance des Savoirs Faire Professionnels	AFPA	1
Sensibilisation à l'Autodétermination	FORMAVISION	18
L'Autodétermination en pratique : les représentations (format théâtre forum)	HANDLOVE	14
Communication non violente et écoute active	EPSILON	1
Bientraitance	CREAI	20
Sauveteur Secouriste du Travail	WOPAN	1
Evaluation de la qualité en ESMS	QUALIRIS	10
Hygiène et sécurité des aliments	MICROSEPT	8
Consultations en Alcoologie et Toxicomanie	CRJS	1
Intervenant Evaluation ESSMS	AFNOR	1
Projet Personnalisé du DUI	INTERCONSULT	4
Analyse de la Pratique Professionnelle	Psychologue extérieure	11
Maîtriser l'Essentiel des Techniques de paies	URIOPSS	1

Ce qui représente :

- 832 heures de formation pour les salariés (contre 284 h en 2023)
- 192 heures de formation pour les travailleurs handicapés (contre 128 h en 2023)

9. Accueil de stagiaires en 2024

Nom-Prénom	Formation	Etablissement ou service	Temps
Manon DESVIGNES	Educatrice spécialisée	Foyer d'hébergement	280 h
Sarah MIZERET	BTS Economie Sociale et Familiale	Foyer d'hébergement	280 h

10. Partenariats et participation extérieures

- Rencontre avec la plateforme emploi accompagné en cogestion avec les PEP28
- Participation aux actions des étudiantes en formation de Conseillère en économie Sociale et Familiale (actions au lycée Jehan de Beauce avec un travail autour de la connaissance des droits des travailleurs handicapés)
- Participation au groupe de travaux du GLASS 28 (Groupe de liaison des associations sanitaires et sociales réunissant les associations au niveau de chacun des départements, des Commissions régionales sectorielles ainsi que des instances de l'UNIOPSS)
- Participation à la commission Personnes Handicapées de l'URIOPSS
- Partenariat avec le DAME de Champhol avec une présentation du secteur adulte aux jeunes du DAME et à leurs parents.
- Participation aux réunions PLITH (Plan Locale d'Insertion des Travailleurs Handicapés) et au PRITH
- Participation au groupe de travail sur la mobilité ESAT / EA / Milieu Ordinaire du PRITH
- Participation au groupe de travail régional ESAT du CREAI
- Partenariats avec l'association AGIR abcd qui intervient dans différents domaines auprès de nos bénéficiaires
- Convention avec la commune libre de Saint Brice dans le cadre de l'ESAT
- Convention avec l'Ordre de Malte avec l'ESAT pour sensibiliser 2 personnes autistes au travail (1/2 journée par semaine)
- Participation des travailleurs de l'ESAT à la journée DUODAY
- Participation aux réunions entre directeurs d'ESAT organisées par la MDA et l'ARS
- Signature avec l'ATRD d'une convention de mise à disposition d'un bureau à la résidence des Poteries pour une intervention mensuelle auprès de leurs majeurs protégés du secteur chartrain
- Convention de partenariat avec la Fondation TEXIER GALLAS pour l'accès aux soins bucco-dentaires des personnes accompagnées par nos services

- Participation au groupe de pilotage et à la journée HANDISCUTER
- Conventionnement pour l'Habitat Inclusif avec C/CHARTRES Métropole Habitat
- Interventions des différents dispositifs d'accompagnements sur les réunions d'équipe : ERI-TND, MDA pour la PCH, Coatel, SAVS Adapei 92, SAVS Anaïs, le SHEMA, DAME de Manou, ESAT Adapei28 ...
- Participation au colloque TSA
- Participation aux groupes de travail avec le CD28 sur l'AVP et le schéma de l'Autonomie
- Participation aux réunions CREAMI autour de la thématique des Personnes Handicapées Vieillissantes

Partie 1 : le Foyer d'Hébergement

La Résidence « Les Poteries »

A. Présentation sommaire du FH



1. Autorisation & capacité

Le foyer d'hébergement « *La Résidence Les Poteries* » a été autorisé par arrêté départemental du 4 janvier 1990 pour une capacité de 17 logements (15 T1 ; 2 T2) et 1 studio de stage.

Le foyer d'hébergement peut accueillir jusqu'à 20 usagers, soit :

15 personnes célibataires ;

2 couples (4 personnes) ;

1 stagiaire.

2. Missions du foyer d'hébergement

Les missions traditionnelles d'un FH

Le foyer a vocation à héberger des adultes déficients intellectuels exerçant une activité professionnelle en milieu protégé ou ordinaire.

L'objectif du FH est d'accompagner les résidents ayant besoin d'un soutien éducatif, social et psychologique dans des conditions de vie collective et personnelle afin de leur garantir une stabilité individuelle, l'accès au travail et une intégration à la vie sociale.

L'équipe éducative réalise un accompagnement quotidien dans le cadre du projet individualisé de chaque résident, en répondant, dans la mesure du possible, à leurs attentes et à leurs besoins.

Les principaux accompagnements développés avec les résidents sont les suivants :

L'hébergement : visant confort, sécurité, responsabilisation, socialisation et intégration des résidents dans la cité ; les achats personnels ;

L'hygiène alimentaire : accompagnement alimentaire adapté aux besoins et souhaits des usagers pour une meilleure santé ;

L'hygiène corporelle : pour une meilleure image de soi ;

L'accès aux soins : pour assurer un suivi médical et les soins nécessaires aux usagers ; la gestion des documents administratifs ;

L'entretien du linge, le ménage et l'entretien des locaux ;

Les loisirs.

La Spécificité du FH les Poteries

La spécificité du FH Les Poteries est d'aider les résidents à accéder à une plus grande autonomie par l'accès à leur propre appartement individuel dans le milieu ordinaire, en fonction de leurs capacités et des difficultés de chacun.

3. Locaux

Le foyer d'hébergement est situé 2 rue du commandant Chesne à Chartres. Le FH est situé à proximité des commerces et des bus. Ils comportent deux bâtiments répartis de la façon suivante :

Bâtiment A

Au 1^{er} étage : 7 T1 BIS d'environ 33 m² + 1 studio de stage d'environ 18 m²

Au rez-de-chaussée : 1 cuisine collective, 1 salle de multi activité, 6 bureaux, 1 buanderie.

Bâtiment B

Au 1^{er} étage : 4 T1 BIS + 1 T2

Au rez-de-chaussée : 4 T1 BIS + 1 T2

B. Données retraçant l'activité 2024

Au 31 décembre 2024, le FH accueillait 18 résidents. A noter qu'une résidente ayant quitté la résidence en fin d'année 2022 restait toujours en attente d'une admission sur le SAVS d'une autre Association. Le FH a donc assuré le suivi pour éviter la rupture de parcours dans l'attente d'une admission.

Compte tenu des mouvements d'entrée et de sortie, 18 personnes ont été accueillies au cours de l'année 2024 (les stagiaires ne sont pas comptabilisés ici).

3 admissions et 3 sorties ont été prononcées.

1. Activité

Répartition journées théoriques / réalisées (Hébergement permanent)

Activité	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Théorique	6231	6205	6205	6205	6205	6205	6205	6205	6205	6205
Réalisé	6156	5926	6285	6417	6360	6010	6111	6173	5999	6143
Taux d'occupation	97%	96%	101%	103%	102%	97%	98%	99%	97%	99%

Activité	2022	2023	2024
Théorique	6205	6205	6222
Réalisé	6119	6449	6517
Taux d'occupation	99%	104%	104%

Sur 2024, le taux d'occupation est de 104 % (les stagiaires ne sont pas comptabilisés ici).

Compte tenu du travail réalisé à la résidence des Poteries qui est de préparer les personnes en situation de handicap à l'autonomie pour partir du FH et accéder à un logement autonome, nous avons permis à 3 personnes en 2024 de réaliser son projet de sortie vers un appartement autonome.

Il est évident que nous ne pouvons pas prononcer dès le lendemain une admission, un délai est nécessaire pour :

- **Travaux, remise en état du logement vide**
- **Les personnes ne peuvent emménager immédiatement**

Il faut également souligner qu'il n'y a qu'un seul couple à la résidence. 1 T2 est loué au couple, l'autre reste à usage individuel.

Ces paramètres permettent d'expliquer que le taux d'occupation ne peut atteindre 100%.

2. Mouvements

Concernant les admissions, 3 personnes ont été admises sur le FH : 2 hommes et 1 femme.

La moyenne d'âge était de **26 ans**.

<u>Date de naissance</u>	<u>Age</u>	<u>sexe</u>	<u>Date d'entrée</u>	<u>Lieu de travail</u>		<u>Ets antérieur</u>		<u>Protection juridique à son arrivée</u>	
								<u>type</u>	<u>nom</u>
20/02/2024	36	H	20/02/2024	ESAT	VERS L'AUTONOMIE	SAVS	CHARTRES	Curatelle renforcée	ADSEA
23/07/2001	23	F	20/09/2024	ESAT Hors Murs	PEP 28	SAVS	CHARTRES	Tutelle	ADSEA
31/12/2004	20	H	13/11/2024	ESAT	ESAT Les portes de Perche	Famille	Nogent le Rotrou	Tutelle	ADSEA

Nous constatons pour ces trois admissions un profil commun ; une grande vulnérabilité (sur un registre psycho-affectif) à gérer la vie en appartement autonome (et ce malgré la présence d'un SAVS pour deux de ces personnes) et la nécessité de réintégrer un environnement plus sécurisant comme celui de notre foyer.

Concernant les sorties, 3 personnes sont sorties du FH Les Poteries, 2 femmes et 1 homme.

Pour une personne, il s'agit d'un projet de rapprochement familial sur le secteur Drouais en apparemment autonome.

Pour deux personnes, il s'agit d'une intégration dans l'habitat inclusif de notre Association couplée à une aide à la vie partagée.

Ces personnes présentaient un profil de personne handicapées vieillissantes avec une durée de prise en charge élevée.

Moyenne d'âge : **51.3 ans** - Moyenne de la durée de prise en charge : **11.2 ans**

Date de naissance	Age	Sexe	Date d'entrée	Date de sortie	Durée de prise en charge	Sortie	Suivi
30/05/1988	36	F	12/05/2014	05/02/2024	9.8	Autonome	Sans
26/03/1966	58	F	10/06/2017	13/09/2024	7.3	Habitat Inclusif	SAVS
08/07/1964	60	H	01/03/2008	13/09/2024	16.5	Habitat Inclusif	SAVS

3. Liste d'attente

Au 31/12/2024, 13 personnes sur Viatrajectoire disposaient d'une notification FH les Poteries et sollicitaient notre structure pour une demande de stage et/ou d'admission. Ce chiffre tend à augmenter d'année en année du fait des besoins croissants notamment des personnes vulnérables accompagnées par les organismes de tutelle.

Commentaires : A noter la problématique d'accès à l'emploi qui freine considérablement l'alimentation de notre liste d'attente. Sur les 13 personnes inscrites sur Viatrajectoire, seulement 2 sont en situation d'emploi. Rappelons ici que l'admission FH n'est possible que pour les personnes en situation d'emploi.

4. Stages

Nous avons accueilli 15 stagiaires sur cette période.

Les stages avaient 3 buts différents :

- Auprès des jeunes de DAME pour les éclairer sur les **choix possibles en sortie DAME**
- Auprès des jeunes en stage ESAT pour les héberger : leur **permettre l'accès au travail**
- Auprès des personnes handicapées hébergées en famille : **rôle de répit** et de soutien aux aidants + rôle d'amener les personnes à **accéder à un logement**

C'est pourquoi, nous accordons une attention particulière à proposer le plus possible de stages.

STAGES à la résidence des Poteries

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de stages réalisés	10	13	15	15	16	14	8	12	15	17	15
Soit en nombre de jours	230 jours	301 jours	293 jours	247 jours	286 jours	238 jours	156 jours	218 jours	241 jours	277 jours	260 jours

15 stages ont été réalisés en 2024 sur le FH, représentant 260 jours. A noter l'annulation de 4 stages (1 réorientation et 3 ruptures de parcours). Il s'agit principalement de jeunes en situation de rupture de parcours sur des DAME.

Les stages sont généralement annulés sans prévenance et il est impossible de proposer le studio de stage à un autre partenaire au dernier moment ; les temps d'instruction des dossiers d'aide sociale (prise en charge financière du stage) sont de 3 mois minimums.

L'âge moyen des stagiaires s'élevait à **21.7 ans** en 2024 (identique à 2023), pour une tranche d'âge de **18 à 45 ans**. Ce rajeunissement s'explique par le travail de partenariat avec les DAME (sensibilisation des jeunes, visite de la résidence dès 18 ans, planification des stages en amont...).

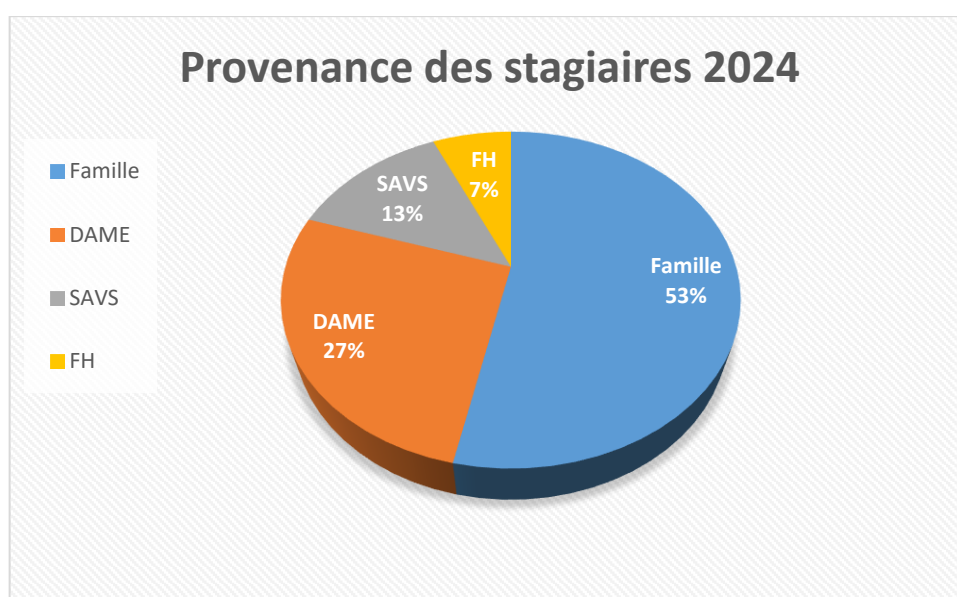
53 % des stagiaires venaient sur demande de leur famille contre 8% en 2021, 33% en 2022 et 41 % en 2023.

Commentaires : nous constatons une augmentation du nombre de personnes arrivant d'un SAVS. Du fait de leur vulnérabilité, la gestion d'un appartement autonome est devenue trop complexe voire dangereuse. Les personnes (et leur entourage) souhaitent sécuriser leur projet et repasser par un foyer d'hébergement afin de développer leurs compétences d'autonomie résidentielle. L'aspect « isolement social » est également une des causes. Les personnes souhaitent davantage de contact et de socialisation en sollicitant un accueil sur la résidence.

Concernant l'augmentation des stagiaires arrivant du milieu familial, il s'agit souvent de situations complexes au domicile (famille recomposée et problématique de cohabitation, absence de situation travail de la personne, vacuité et incapacité à gérer le temps libre, trouble du comportement...) avec la présence d'un mandataire organisme qui accompagne vers notre résidence.

A noter sur l'année 2024, une forte baisse de stagiaire issus de DAME, **27%** contre 41% les 5 années précédentes.

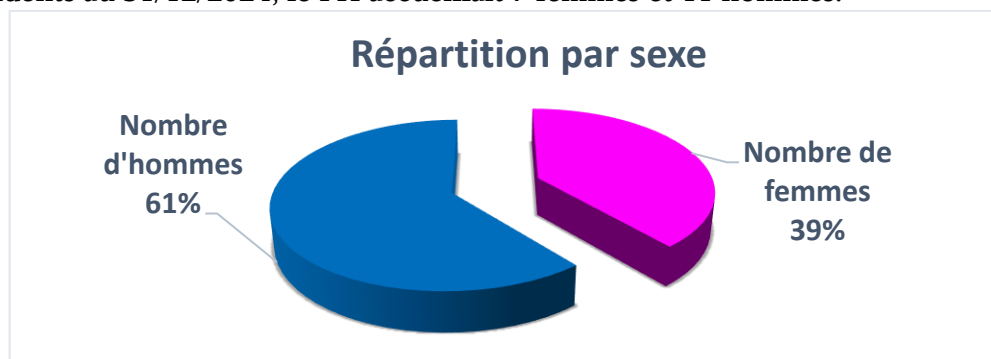
Cette diversification de la provenance des stagiaires met en avant d'une part l'ouverture de la résidence des Poteries sur ses multiples partenaires potentiels et d'autre part les besoins des usagers tout au long de leur parcours.



C. Profil des résidents accueillis

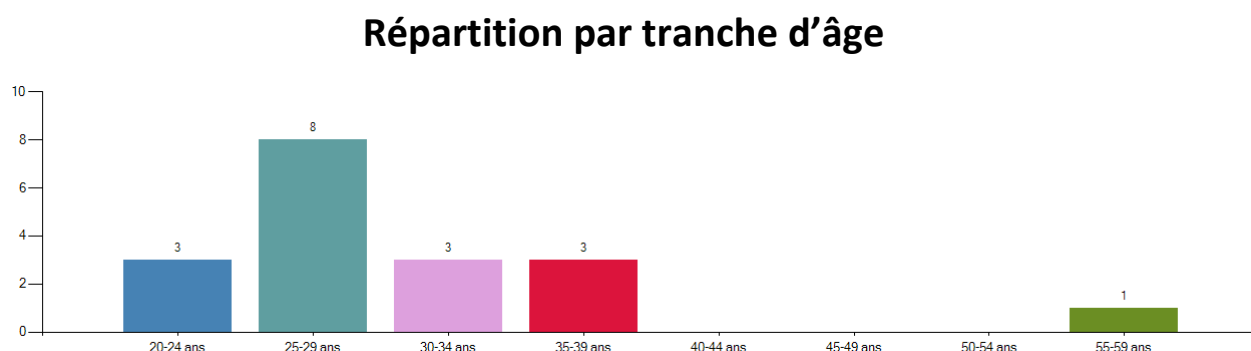
➤ Une population majoritairement masculine

Sur 18 résidents au 31/12/2024, le FH accueillait 7 femmes et 11 hommes.

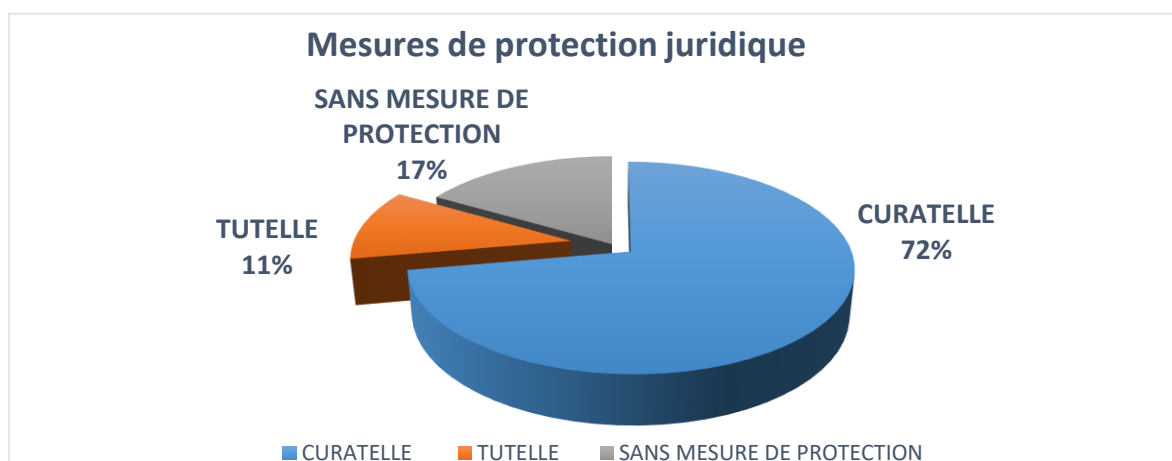


➤ Une population majoritairement jeune

La moyenne d'âge continue de baisser du fait de l'admission de jeunes. Elle se situe à **29 ans** en 2024 (contre 33 ans en 2023, 31 ans en 2022 et 29 ans en 2021).



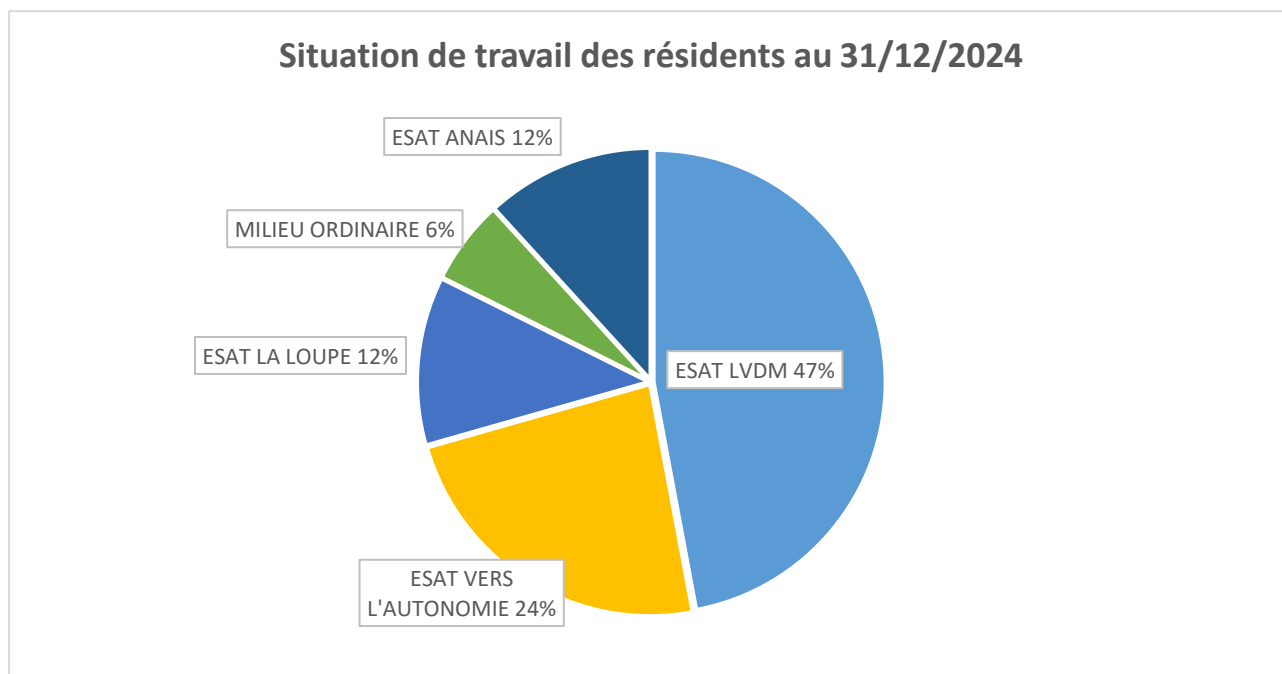
➤ 83 % des résidents ont une protection juridique (contre 60% en 2020 et 77% en 2021 et 82 % en 2022 et 72% en 2023)



➤ **Une majorité de travailleurs d'ESAT**

L'activité professionnelle des résidents se décompose de la façon suivante :

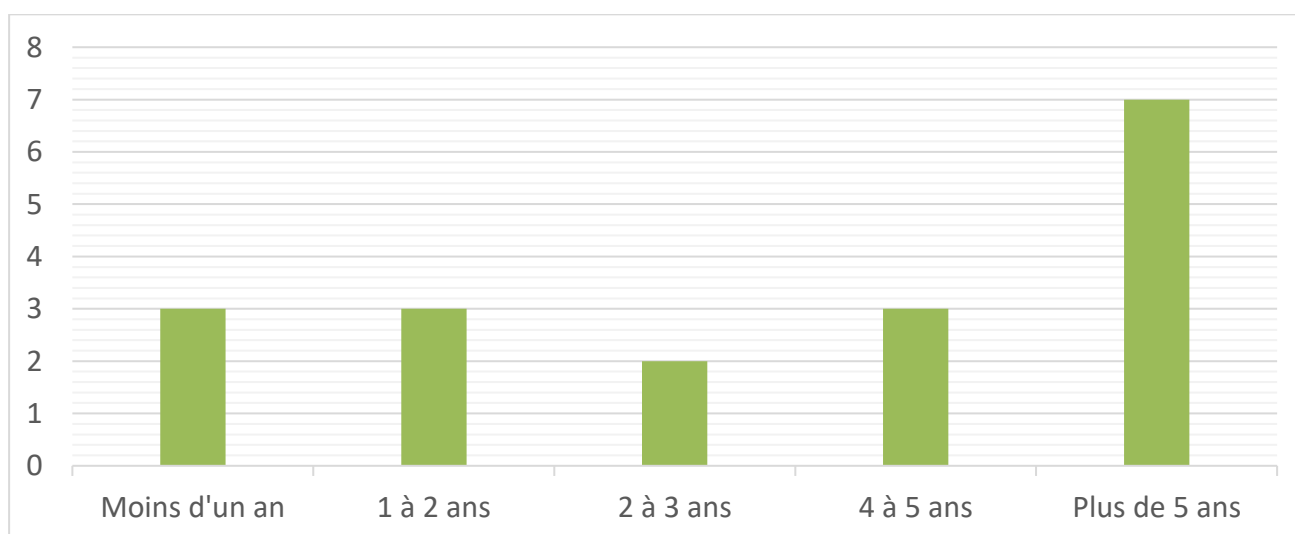
- 17 travailleurs d'ESAT
- 1 salarié en milieu ordinaire de travail



➤ **Au 31/12/2024, la moyenne de la durée de prise en charge est de 4.52 ans sur le FH.**

Le graphique ci-dessous représente la durée du séjour pour les personnes présentes au 31/12/24 à la résidence des Poteries.

Du fait du travail d'accompagnement autour de l'autonomie résidentiel (l'accès au logement autonome) des résidents, les durées de prise en charge sont plutôt courtes sur le FH.



D. Le conseil de la vie sociale

Au 31/12/24, le Conseil de la Vie Sociale est composé comme suit :

Mme DOMINGOS – Présidente et représentante des usagers du FH titulaire

Mr CAVELAN - Représentant des usagers du FH titulaire

Mr RIVE - Représentant des usagers du FH titulaire

Mr THAVARD - Représentant des usagers du FH suppléant

Mr MALAINE - Représentant des usagers du FH suppléant

Mr GUYON - Représentant des usagers du FH suppléant

Mme PRIER CHERON - Représentante des familles

Mme DESEYNE – Représentante du Conseil d'Administration

Mme SERIVES - Représentante du personnel FH

Mme OMONT BRINON – Représentante des organismes mandataires

Mme ENGELHARD ou Mme MARTIN – Représentant du CSE

+ L'ensemble des résidents qui souhaitent y participer en tant qu'invité

4 réunions ont eu lieu sur l'année 2024 : 2 avril, 25 juin, 5 novembre et 27 novembre 2024.

Avant chaque CVS, une réunion préparatoire avec tous les résidents a lieu pour échanger et préparer l'ordre du jour qui est ensuite transmis à la direction.

Afin de faciliter l'expression des résidents, deux commissions fonctionnent sur les Poteries :

- Une commission restauration (2 réunions sur 2024)
- Une commission animation (5 réunions sur 2024)

Les résidents sont aidés dans cette démarche par un encadrant du foyer. Le but est de réaffirmer leur place d'acteur au sein de la résidence et de les associer au projet à venir (programme d'activité, choix des menus, organisation d'évènement festifs, travaux d'aménagement...)

E. Les Sorties et Ateliers 2024

Afin de favoriser l'implication et l'autodétermination des personnes accueillies, des commissions représentatives ont été créées (commission activité et commission restauration).

Les résidents sont amenés à décider par eux même du choix d'activités/sorties collectives. L'esprit du tout inclusif reste un objectif mais nécessite un séquençage des actions d'accompagnement. Au niveau individuel, les résidents ont souvent besoin d'un tiers pour s'insérer dans la société (loisirs, culture...) ; l'équipe éducative du FH assure ce rôle avec pour objectifs que les résidents puissent reproduire cette démarche, seuls ou avec un SAVS.

5 commissions ont eu lieu en 2024, les résidents ont pu organiser un séjour transfert au Futuroscope, des sorties loisirs, préparer les nouveaux projets et ateliers 2025...

A noter l'inscription et la participation active de notre association au **programme DIPS (Dispositif d'Inclusion sociale Par le Sport) porté par UFOLEP 28**. Les principaux objectifs de ce dispositif sont de favoriser l'inclusion sociale par le sport et permettre aux publics bénéficiaires une redynamisation corporelle, de se reconstruire personnellement et de s'épanouir par la pratique sportive. Un programme comprenant 300 disciplines sportives favorise la participation des résidents. L'activité a lieu tous les vendredis après-midi.

Un référent sportif a été désigné sur chaque équipe (FH et SAVS). Afin de favoriser la mixité et assurer un minimum de participants, un partenariat a été travaillé avec les autres ESMS du secteur (FH, SAVS, SAMSAH...).

Le bilan de ce programme réalisé en septembre 2024 a mis en évidence l'effet positif. Plus de 30 séances ont eu lieu. Au-delà des bienfaits de l'activité sportive, nous constatons une nouvelle dynamique de groupe (échange entre participants, participation à des repas commun, covoiturage, sorties pour voir des matchs, inscription à des clubs de sport...).

Concernant les activités thématiques proposées sur la résidence voici une rapide présentation :

Soirées à thème :

- Repas festifs
- Détente bien-être,
- déco florale,
- Jeux Olympiques
- Tournoi de pétanque,
- Karaoké, Soirée blind test
- Jeux de société,
- cinéma
- Tournoi de baby foot
- Tournoi de fléchettes

Activités :

- Citoyenneté
- socio-esthétique,
- cuisine,
- piscine,
- marche pédestre,
- Programme sportif du DIPS
- Atelier écriture
- pâtisserie
- Art floral
- jardinage,
- activités manuelles,
- randonnée VTT
- Guitare

Sorties :

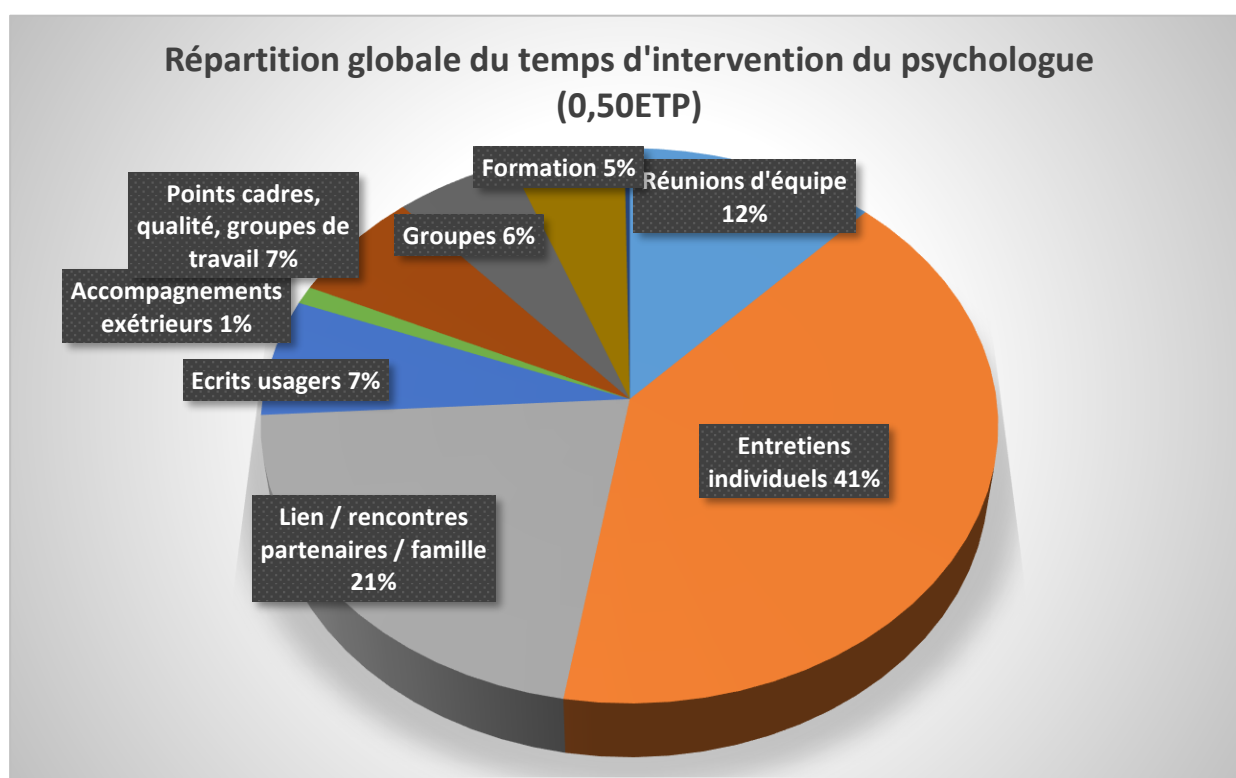
- Playa tour (événements sportifs)
- Chartres estivales (concerts)
- Jeu de Printemps (multi-activités sportives)
- Labyrinthe de Beaugency
- Concerts « estivales de Chartres »
- Parc zoologique de Beauval
- Karting
- Chartres en lumières
- cinéma
- randonnée
- Match de handball
- Parc Futuroscope

- Match de badminton
- Soldes sur la région Parisienne
- Visite de Château
- Match de basket

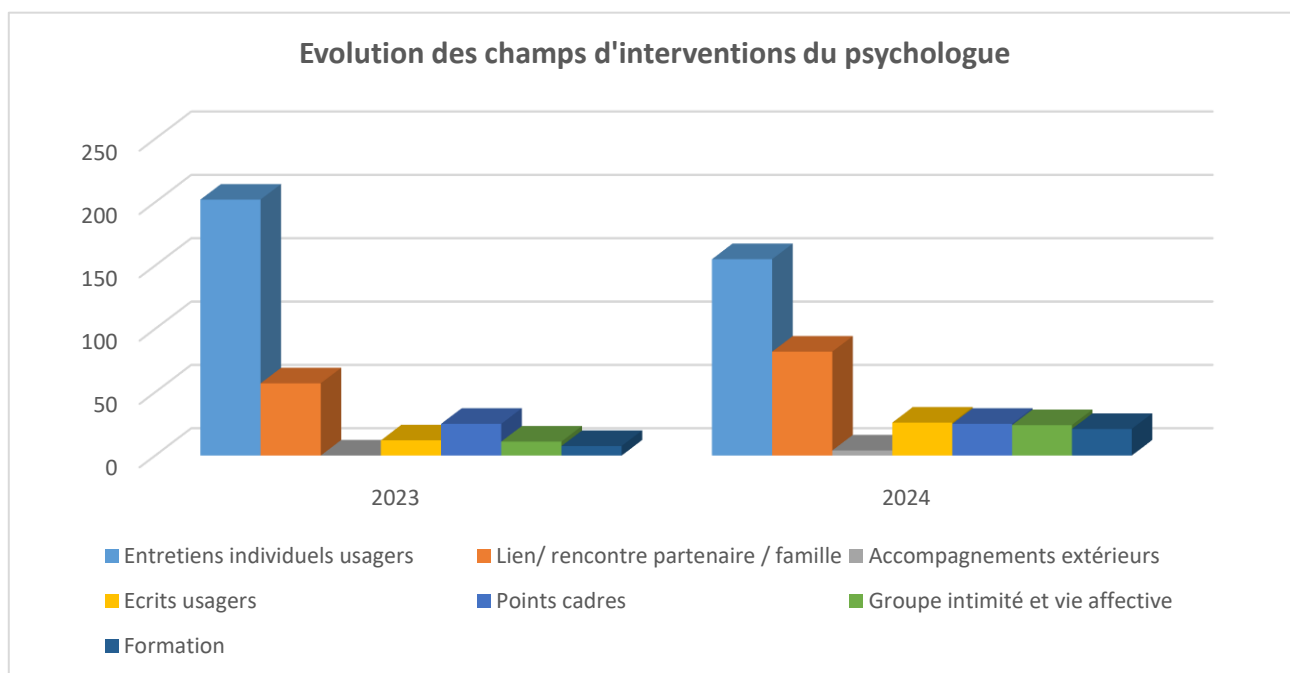
F. Les actions de soutien par la psychologue en 2024

Les champs d'action du psychologue au sein des services de l'association « *Vers l'Autonomie* » (Foyer d'Hébergement, SAVS et ESAT) sont inchangés depuis plusieurs années maintenant et les évolutions se situent à l'intérieur de ces domaines d'intervention. Les formes d'intervention sont directes avec des rencontres physiques, des échanges téléphoniques ou encore des accompagnements extérieurs ; et indirectes avec la réalisation d'écrits, de rencontres et d'échanges entre professionnels, de formations. Les champs d'intervention du psychologue qui intervient à 0.50 ETP, concernent :

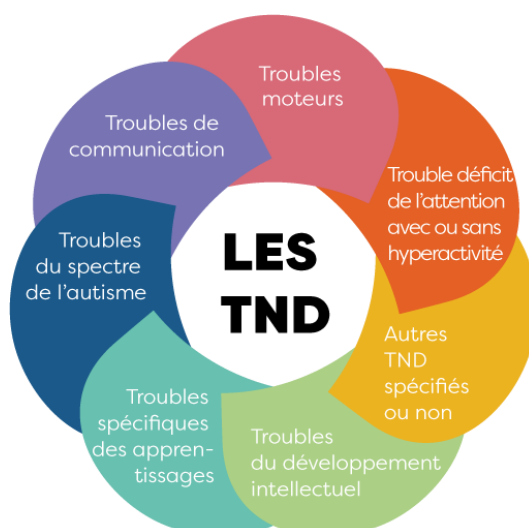
- Les usagers des différents services de l'association (Foyer d'Hébergement, SAVS, ESAT),
- Les partenaires (structures fréquentées antérieurement, structures de soin psychique, praticiens libéraux, mandataires, ESAT...),
- Les familles lorsqu'elles le souhaitent ou en éprouvent le besoin, ou sur demande de la personne accompagnée,
- Le travail en équipe avec la participation aux réunions hebdomadaire selon les services.
- La réflexion et le travail institutionnel au travers de réunions cadres, de réunions qualité...
- La formation professionnelle continue



Pour cette année 2024, le nombre de rencontres individuelles a diminué au profit d'une augmentation du lien avec les partenaires, des écrits, des groupes intimité et vie affective et de la formation professionnelle.



Cette évolution se voit directement en lien avec une évolution du public accompagné où les **troubles neurodéveloppementaux*** peuvent se combiner et/ou être associés à des **troubles psychiques** sans compter leur impact sur la **santé mentale** sans compter les facteurs externes (situation personnelle, travail, environnement...) et internes (antécédents, génétiques, capacités d'adaptation, pathologie médicale...) qui influent également sur cette dernière.

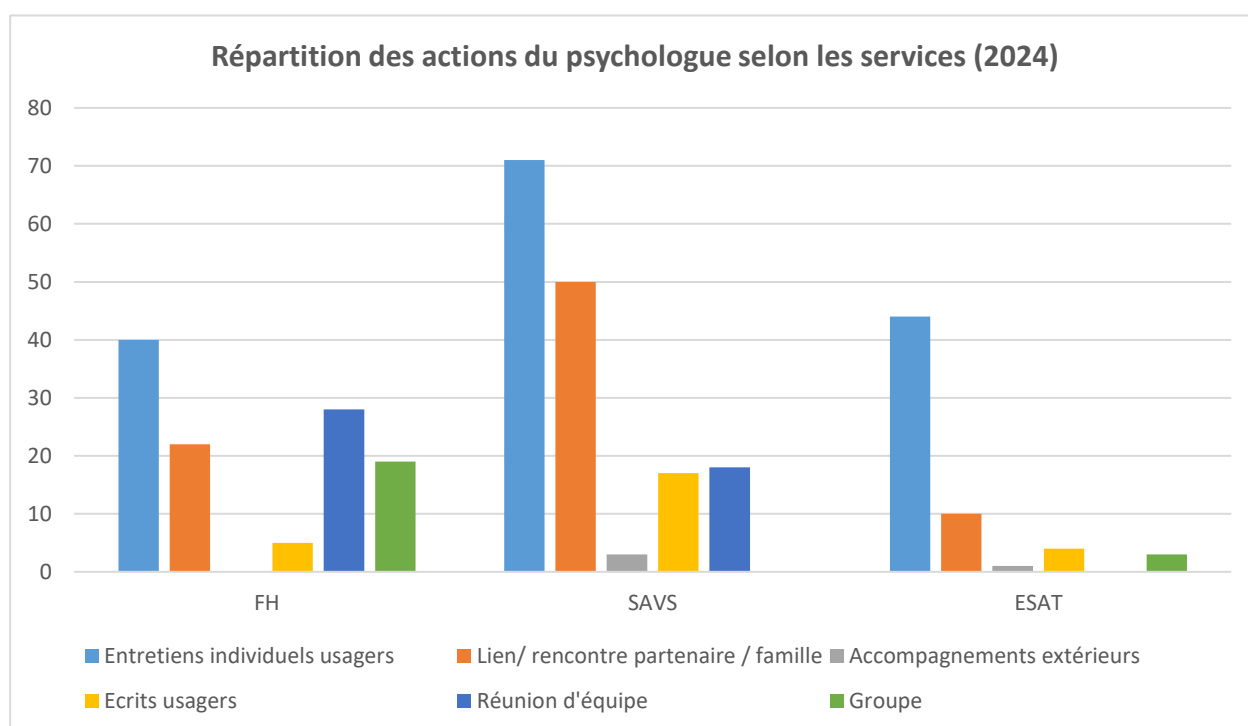


Le **vieillessement** constitue également un facteur qui modifie les besoins d'accompagnement en termes d'apparition ou de majoration de manifestations possibles sans compter la perte de capacités cognitives et fonctionnelles.

Ainsi la **formation** continue, l'**articulation avec l'environnement** des personnes accompagnées avec les différents partenaires (le recours et/ou le passage de relais aux dispositifs/platformes tels que l'ERI-TND, EMA, EPSYMASMS, EMASC, CMP, Centres Ressources ...) apparaissent plus significatifs et témoignent de la prise en compte et de l'adaptation aux besoins des personnes accompagnées.

Le psychologue intervient sur 3 services de l'association « *Vers l'Autonomie* » :

- Le Foyer d'Hébergement (0.20ETP)
- Le SAVS (0.10 ETP)
- L'ESAT (0.20 ETP)



Ce graphique vient mettre en lumière un important décalage entre le temps d'intervention financé par les autorités de santé pour le SAVS (0.10ETP) et le nombre d'accompagnements proposés comparativement au Foyer d'hébergement et l'ESAT pour qui le temps d'intervention financé est 2fois plus important (0.20ETP).

Ainsi dans le souci de répondre aux besoins d'accompagnement d'un public aux profils hétérogènes et fragiles, de permettre une continuité et une articulation d'accompagnement tout en s'appuyant sur les valeurs associatives (cf. projet d'établissement du FH et projet de service du SAVS) la répartition stricto-sensus n'est pas appliquée mais globalisée.

Cette répartition vient souligner les besoins plus conséquents en termes de soutien psychologique et une prise en compte indispensable de la dimension de la santé mentale pour ce type de public. La prise en considération de cette dimension par la psychologue au SAVS s'inscrit dans un schéma complexe où un entretien psychologique entraine bien souvent la déclinaison d'autres actions telles qu'elles sont mentionnées à travers la légende du graphique ci-dessus lien partenaire, écrits, réunion d'équipe, accompagnement extérieur...).

Le travail avec l'environnement ainsi que les écrits et les accompagnements extérieurs constituent des éléments essentiels pour une articulation d'accompagnement et de continuité dans la prise en soin afin de garantir à la personne accompagnée le terreau suffisant pour une évolution dans son parcours de vie. Ce qui par ailleurs avait été mentionné comme « nouveaux axes d'accompagnement » dans le précédent rapport d'activité (2023).

Les principales évolutions renvoient au développement du travail direct et indirect avec l'environnement des personnes accompagnées (rencontres, accompagnements avec ou auprès de partenaires), la réalisation d'écrits (à destination des partenaires CMP, MDA, EMA ou de la personne elle-même dans un cadre défini) et le développement de groupes sur des thématiques adaptées aux besoins. Ainsi les thématiques de l'intimité, des risques psycho-sociaux, des réseaux sociaux, de la personne de confiance ont pu être proposés.

La thématique de l'intimité étant prégnante et demandée au foyer d'hébergement, un deuxième groupe s'est mis en place au deuxième semestre 2024.

Résumé sur l'Accompagnement par le psychologue pour l'année 2024

Etats de lieux

- Evolution des profils (juxtaposition de troubles, de pathologies, vieillissement...)
- Diversification des profils
- Intrication de troubles et de leurs différentes sphères
- Modification de l'accompagnement
- Sensibilisation / formation nécessaire
- Développement des partenariats
- Pénurie de médecins psychiatres sur le territoire

Répercussions

- Attendus institutionnels
- Augmentation des demandes et des besoins envers le psychologue
- Diversification des accompagnements pour le psychologue

Problématique

- Limites du psychologue au regard du temps impartis et de ses spécificités
- Continuité d'accompagnement questionnée.

Risques / Perspectives et objectifs proposés

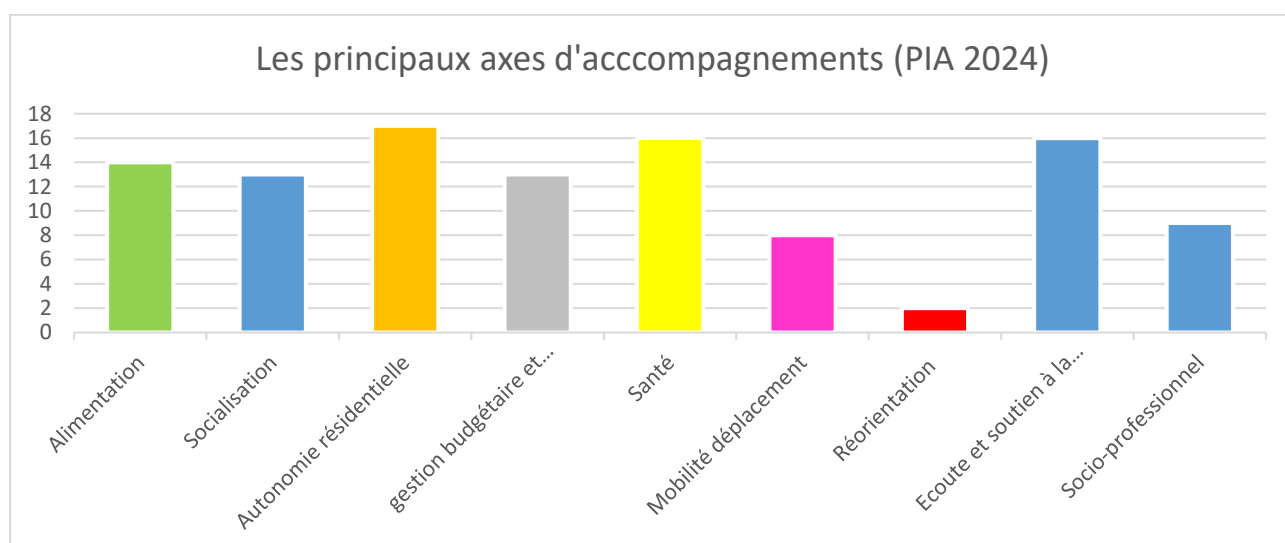
La priorisation de certaines dimensions est nécessaire mais le risque de perdre en qualité et en continuité d'accompagnement pour les personnes et plus largement peut possiblement impacter la reconnaissance sur le territoire par les différents partenaires ainsi que les financeurs. C'est pourquoi une revalorisation du temps dédié apparaît nécessaire afin de pouvoir garantir l'alliance qualité et continuité d'accompagnement des personnes accompagnées. A défaut, un positionnement institutionnel apparaît nécessaire dans la mesure où les priorisations, la compensation des dysfonctionnements et des manques ne doivent pas incomber au psychologue seul.

G. Les Accompagnements des Projets Individuels

L'équipe éducative intervient auprès du résident en fonction des actions et fréquences définies avec lui lors de la construction de son projet individualisé d'accompagnement.

Sur 2024, les professionnels ont été formés à la gestion des « entretiens motivationnels » afin de favoriser le recueil des souhaits et l'autodétermination des personnes. Cette formation permettra d'instaurer une nouvelle dynamique dans l'accompagnement des personnes.

Le graphique ci-dessous indique les différents thèmes travaillés dans les Projets Individuels d'Accompagnement des résidents (nombre de projets par thématique) :



Commentaires : Sur 2023, les principaux axes d'accompagnements ont été ciblés sur l'autonomie résidentielle, l'alimentation et la socialisation.

L'évolution des besoins d'accompagnements constatée sur 2024 fait écho avec les problèmes sociétaux (malbouffe, sédentarité, isolement social, difficulté financière, difficulté d'accès aux soins). Notre population est directement impactée par ces problématiques d'où ces chiffres : 15 personnes sur 18 nécessitent un accompagnement autour de la nutrition.

La difficulté d'accès aux soins des résidents est devenue problématique sur le bassin Chartrain et impacte directement le temps de travail des professionnels (+39% en 2024).

Sur 2024, nous constatons également un effet des accompagnements proposés les années précédentes. Notamment autour du renforcement du partenariat avec le monde du travail. A ce jour les échanges sont plus fréquents entre professionnels et permettent de sécuriser les personnes dans leur emploi (maintien au poste, aide au changement de poste, montée en compétences, anticipation des situations de cessation d'activité, aménagement du temps de travail...). Cela est dorénavant ancré dans le travail quotidien ; de nombreux résidents n'éprouvent plus le besoin d'intégrer cela dans leur projet personnalisé.

Sur ce registre travail, nous encourageons également les résidents à renforcer leurs compétences « mobilités/déplacements ». Cela passe par un accompagnement au permis B, voiturette, vélo électrique. En étant mobile, le résident augmente ses chances d'employabilité et peut diversifier ses projets professionnels.

Sur 2024, le renforcement des actions de socialisation (notamment par le sport) avec les activités du vendredi après-midi a apporté une réponse bénéfique aux besoins des personnes.

Cette socialisation est accompagnée par un travail autour du renforcement des compétences psychosociales (régulation des émotions, capacité d'empathie, paire-aidance, affirmation de ses choix...) d'où la forte émergence des accompagnements « écoute et soutien à la personne ». A noter ici, le travail pluridisciplinaire (éducateurs et psychologue).

H. La Démarche Qualité

L'année 2024 a été riche sur le plan de la démarche Qualité avec la préparation de l'évaluation HAS prévue début 2025 pour la résidence et le SAVS.

L'ensemble des équipes ont été impliquées et formées à la bientraitance, à l'autodétermination ou à la démarche d'évaluation HAS.

Le projet d'Etablissement du FH et le projet de service ont été revus avec les personnels et les personnes accompagnées.

Des réunions régulières de travail autour du référentiel d'évaluation se sont tenues afin de réaliser des autoévaluations et de mettre en place les plans d'actions adéquats.

Sur l'ESAT, des copil qualité se sont également mis en place tous les mois afin d'appréhender la démarche qualité, d'élaborer le système qualité et de produire des documents de travail pour assurer la traçabilité des accompagnements.

Une organisation qualité a été posée sur l'ensemble des établissements et services de l'Association et un Plan d'Amélioration de la Qualité (PAQ) unique a été créé afin de faciliter le suivi et la démarche d'amélioration continue. Celui-ci incorpore toutes les actions issues des différents process : des évaluations, du DUERP, de l'amélioration des conditions de travail, des différents groupes de travail, ...

Partie 2 : SAVS

A. Présentation du SAVS

1. Arrêté d'autorisation

Le service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) a été autorisé par arrêté départemental n°14-C du **24 janvier 2005** pour une capacité de 40 places.

2. Capacité

La capacité du SAVS autorisée est de **45 personnes**.

5 places supplémentaires ont été accordées à compter du **1^{er} avril 2012** portant la capacité du SAVS de 40 à 45 places.

3. Locaux



Le SAVS dispose de locaux à Chartres. Ceux-ci sont situés sur le site du Foyer d'hébergement « la Résidence les Poteries ». Le SAVS se situe en zone urbaine permettant aux usagers un accès facile au lieu.

Un bureau dédié au SAVS a été créé en 2013 améliorant considérablement les conditions

d'accueil du public et permettant une ouverture directe sur l'extérieur sans passer sur le foyer d'hébergement



4. Missions du SAVS

Ce service s'inscrit dans le cadre des lois du 2 janvier 2002, du 11 février 2005 et du décret du 11 mars 2005 et s'adresse à toute personne en situation de handicap vivant seule ou en famille.

Le SAVS a pour objectif de leur permettre et/ou de favoriser le maintien dans le milieu ordinaire, au travers d'actions favorisant leur intégration dans la société et le plein exercice de leur citoyenneté.

Ses interventions sont toujours définies dans le cadre du projet individualisé élaboré avec les usagers en fonction de leurs demandes et de leurs besoins.

L'accompagnement répond aux besoins clairement identifiés dans le respect de leur dignité en ne portant aucune atteinte à leurs droits et à leurs libertés

Le SAVS assure des visites à domicile à une fréquence fixée dans le projet d'accompagnement de l'utilisateur.

Ces fréquences peuvent être revues à n'importe quel moment selon les souhaits et les besoins de la personne.

Le service propose un accompagnement dans les tâches quotidiennes et favoriser l'ouverture vers des activités diverses.

Les visites à domicile permettent aux usagers d'être stimulés et accompagnés dans les actes de la vie courante (repas, courses, linge, rangement, ménage...).

Quels types d'accompagnements effectuons-nous ?

Accompagnement aux achats divers (alimentation, vêtements, mobilier, portables...)

Accompagnement à l'entretien de l'appartement (déco, planning ménage, faire avec eux, rangement...)

Accompagnement à l'hygiène corporelle et hygiène de vie (planning, élaboration de menus...)

Accompagnements médicaux (médecin traitant et spécialistes)

Accompagnements pour des événements exceptionnels

Accompagnement dans la recherche d'appartements et visites de ceux-ci

Aide à la parentalité

Accompagnement vacances

L'objectif de tout accompagnement vise à encourager l'autonomie de la personne accompagnée.

5. Les spécificités du SAVS de l'association Vers l'autonomie

L'admission au service repose sur le principe de la libre adhésion réaffirmée lors des bilans annuels. Cette notion d'adhésion est essentielle.

Afin de valoriser ce principe d'accompagnement, les professionnels de l'Association ont été formés au concept de l'autodétermination (2023-2024).

B. Données retraçant l'activité 2024

1. Activité 2024

Au 31/12/2024, **47** usagers étaient accompagnés par le SAVS. Sur 2024, ce sont 54 personnes qui ont pu bénéficier d'un suivi par le SAVS.

	Activité 2017	Activité 2018	Activité 2019	Activité 2020	Activité 2021	Activité 2022	Activité 2023	Activité 2024
Capacité autorisée	45 personnes	45 personnes	45 personnes	45 personnes	45 personnes	45 personnes	45 personnes	45 personnes
Nombre d'usagers au 31 décembre	42 personnes	42 personnes	41 personnes	42 personnes	44 personnes	46 personnes	44 personnes	47 personnes
File Active sur l'année							52 personnes	54 personnes
Nombre d'ouverture	365 jours	364 jours	365 jours	365 jours	365 jours	365 jours	365 jours	366 jours
Nombre de journées théoriques	16 425	16 380	16 425	16 425	16 425	16 425	16425	16425
Nombre de journées réalisées	14 845	15 568	15 707	15 272	15 679	16 456	16214	16375
Taux d'occupation	90%	95%	96%	93%	95%	100%	99%	100%

2. Mouvements 2024

	Activité 2017	Activité 2018	Activité 2019	Activité 2020	Activité 2021	Activité 2022	Activité 2023	Activité 2024
Entrées	4	5	8	9	10	4	6	10
Sorties SAVS	2	5	9	9	7	2	8	7

Concernant les 10 admissions, 4 hommes et 6 femmes ont intégré le SAVS.

Moyenne d'âge : 43.5 ans (contre 34.5 ans en 2023, 28.5 ans en 2022, 33 en 2020, 35,6 ans en 2021 et 31.5 ans en 2019).

Commentaires : Sur les 10 admissions, 3 concernent des sollicitations de partenaires (mandataires, Emploi accompagné) afin d'assurer un renforcement d'accompagnement socio-professionnels. Des problématiques de compétences psychosociales rendent difficile le maintien

dans une vie autonome (appartement + travail). L'action du SAVS apparait nécessaire voire prioritaire pour ces personnes.

La moyenne d'âge située à 43.5 ans s'explique par l'admission de deux personnes de plus de 58 ans sortante du foyer d'hébergement vers un logement autonome en habitat inclusif.

Concernant les 7 sorties,

2 hommes et 5 femmes sont sortis du dispositif SAVS en 2024.

Moyenne d'âge des sortants 30,42 ans

Moyenne de durée de Prise en Charge : 5.9 ans

SORTIE 2023	Date de naissance	Age	sexe	Durée de la prise en charge (ans)	Motif de la fin de prise
1	23/12/2001	23	F	2.2	Réorientation en Foyer d'Hébergement
2	24/05/1990	35	H	11.8	Autonome, plus de projet d'accompagnement au SAVS
3	13/12/1996	28	F	5	Non adhésion au projet d'accompagnement
4	13/12/1994	30	F	2.6	Non adhésion au projet d'accompagnement
5	21/12/1996	28	F	3.7	Autonome, plus de projet d'accompagnement au SAVS
6	14/09/2000	24	H	1.5	Non adhésion au projet d'accompagnement
7	11/07/1979	45	F	14.7	Autonome, plus de projet d'accompagnement au SAVS

Il convient de préciser qu'une fin de prise en charge n'est pas irrévocable. L'utilisateur a toujours la possibilité de revenir vers le SAVS.

Il est à souligner qu'un échange régulier est fait avec la MDA afin que le SAVS apporte une réponse adaptée sur le territoire chartrain à toutes les personnes quels que soient leurs besoins.

Cependant, l'évolution des besoins et des publics nécessite à court terme d'apporter d'autres réponses sur le territoire : accompagnement des publics vieillissants, des jeunes sans emploi, des profils entre le travail et l'occupationnel, soutien aux aidants, ...

Commentaires: afin de sécuriser la sortie du SAVS, un nouveau dispositif a été testé sur la fin d'année 2022, début 2023 avec la mise en place d'un service de veille SAVS. Avant la sortie « officielle » du service, une période de transition est proposée à la personne. 4 personnes ont sollicité ce dispositif en 2023 et sur ces 4 personnes, 4 sont sorties du SAVS en 2024.

Concernant les sorties du SAVS, nous avons constaté une hausse de réorientation en structure d'hébergement (type FH). Ces demandes sont en lien avec 2 thématiques :

- gestion de la solitude difficile
- vulnérabilité psychosociale

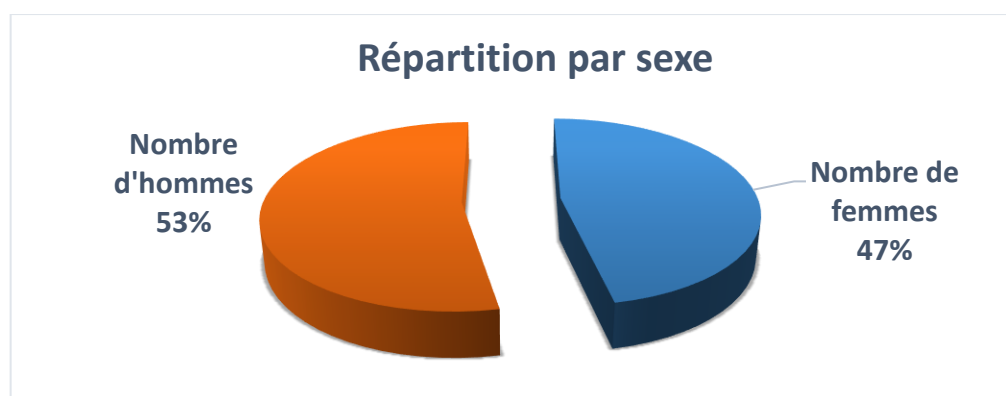
Le SAVS veillera donc à renforcer les temps d'accompagnement collectif et la prévention des risques d'abus de vulnérabilité.

Également le constat que de nombreuses personnes n'adhèrent plus au suivi SAVS. Nous constatons une perte d'adhésion, les personnes ne sont plus dans la libre adhésion. La présence de troubles du comportement et/ou de troubles psychique sont souvent présents sur ces situations ; les personnes ne souhaitent pas de réorientation SAMSAH et sont également dans le refus de soins. Le SAVS a renforcé son partenariat avec les dispositifs d'équipe mobile en psychiatrie (EMA) afin de sécuriser ces fins d'accompagnements et travaille en lien avec la MDA sur les Groupe opérationnel stratégique (GOS).

C. Profils des usagers SAVS au 31/12/2024

➤ Une population mixte

En 2024, nous constatons une certaine parité.

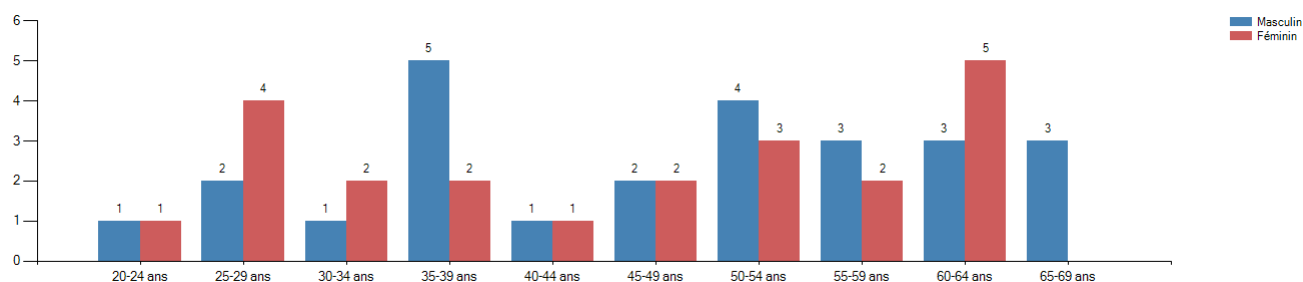


➤ Une population hétérogène avec 2 groupes distincts : les personnes vieillissantes et les jeunes sortants des dispositifs de l'enfance ;

L'âge moyen est de 46.44 ans (identique depuis plusieurs années). Cette stabilité s'explique par un phénomène de compensation. En effet, le phénomène d'avancée en âge d'une partie de notre population est compensée par l'arrivée sur notre service d'une population très jeune.

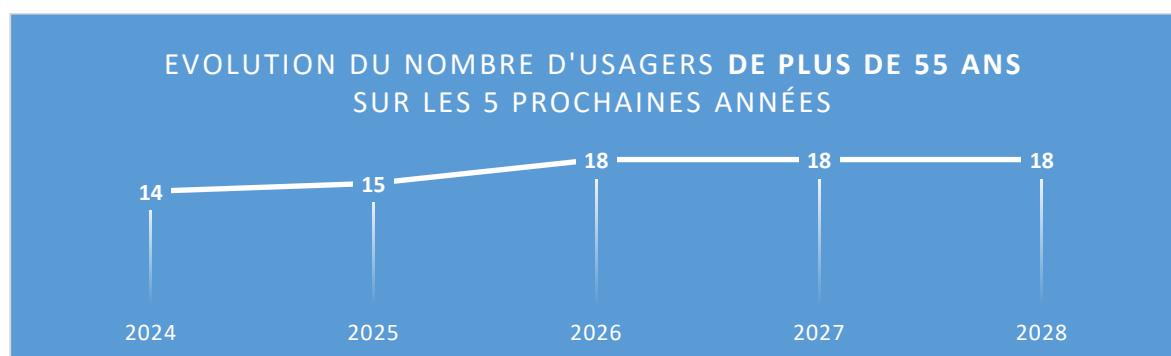
Concernant les personnes vieillissantes : 49% des usagers SAVS ont + de 50 ans, 23% ont + de 60 ans.

Concernant la jeune population, nous avons de plus en plus de jeunes de moins de 35 ans 11 jeunes en 2024 (15 jeunes en 2023, 17 jeunes en 2022 contre 15 en 2021 contre 13 en 2020 et 9 en 2019).



49 % des usagers ont **plus de 45 ans** ce qui représente 23 personnes. Parmi celles-ci, on dénombre **16 personnes qui ont plus de 55 ans**.

La moyenne d'âge des femmes est de 39.68 ans. Celle des hommes est de 47.64 ans.
L'utilisateur le plus jeune est âgé de 24 ans ; le plus âgé de 68 ans.



La population du SAVS est hétérogène mais de plus en plus de personnes avancent en âge. Avec une moyenne d'âge de 46.44 ans, les accompagnements apportés par le SAVS évoluent en fonction des catégories d'âge. Pour les personnes vieillissantes, le suivi du SAVS est centré sur les dimensions suivantes :

- Renforcement du suivi médical
- Renforcement des actions de socialisation face aux risques d'isolement
- Anticipation et préparation à la retraite (renforcement des axes socio-professionnels)
- Renforcement des évaluations (notion psychologique et fonctionnelle) et prévention des risques.
- Renforcement des dispositifs d'aide à domicile (diversification des partenariats)
- Renforcement des actions de soutien aux aidants familiaux (risque voire situation d'épuisement)

Commentaires : Les temps d'accompagnement pour cette population vieillissante sont plus conséquents en termes de fréquence et de durée (x2 voire x3). A noter que sur 44 usagers, 28 sont accompagnés sur le registre médical.

Nous subissons de plein fouet, la désertification médicale. De nombreux usagers n'ont plus de praticien (médecin, psychiatre, kinésithérapeute, ophtalmologiste, dentiste...). Leur difficulté de mobilité/déplacement complexifie la recherche d'un nouveau médecin (impossibilité de recourir aux cabinets médicaux hors aggro et accompagnement physique nécessaire par les encadrants SAVS). Pour plusieurs usagers, nous avons même des difficultés à faire renseigner le dossier médical pour le renouvellement des notifications d'orientation MDA.

Une deuxième catégorie d'usagers émerge et impacte également nos pratiques ; les jeunes de moins de 30 ans sans travail. Soit en attente d'emploi soit très éloigné du monde du travail. Leurs attentes en termes d'accompagnements et de gestion de leur temps est une réelle problématique à ce jour. L'objectif principal pour ce public est de renforcer leurs habiletés psycho-sociales.

L'arrivée d'une Conseillère en insertion professionnelle sur l'Association en 2023 a permis de répondre à la demande.

➤ Une population localisée essentiellement sur l'agglomération Chartreuse



**+ 5 hors
agglomération**

- 1 personne sur Bailleau Armenonville
- 1 personne à Yèvres
- 1 personne à Voves
- 1 personne à Saint Piat
- 1 personne à Saint Georges sur Eure

Cette forte proximité géographique favorise les temps d'intervention des professionnels pour les visites à domicile ; les temps de trajets ont peu d'impact.

Cependant, nous constatons progressivement un allongement de la durée des trajets, du fait des problèmes de circulation dans l'agglomération Chartreuse.

➤ Un accompagnement inscrit dans la durée

Le public accompagné n'est en effet pas en capacité d'autonomie totale et ne pourrait être maintenu à domicile sans l'étayage de professionnels. La durée moyenne de prise en charge sur le SAVS est de **9.60** en 2024, contre 9.74 ans en 2023, alors qu'en 2022 il était de 8.86 ans et de 8.18 ans en 2021.

7 personnes ont un suivi SAVS depuis plus de 21 ans.

La durée de prise en charge va **de 1 an à 30 ans**.

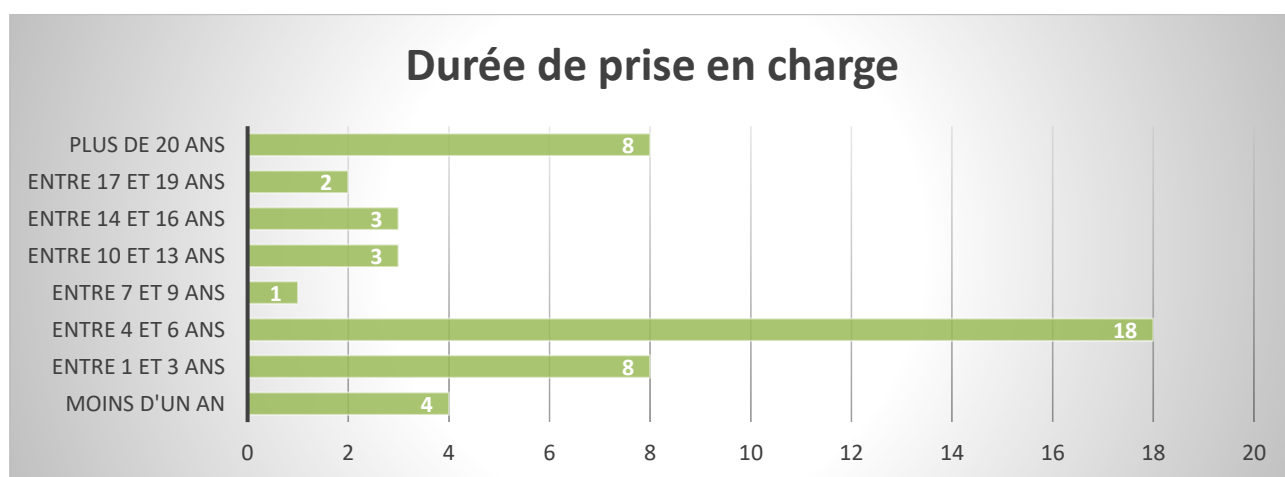
Commentaires: Le suivi SAVS n'est pas limité dans le temps mais faut souligner la forte mobilisation du SAVS pour maintenir les personnes dans leur milieu de vie ordinaire c'est-à-dire dans leur domicile.

Pour les personnes vieillissantes, les projets de réorientation vers les établissements spécialisés (foyer de vie retraite, foyer de vie, centre habitat...) n'apparaissent plus comme une solution. Notre population souhaite rester au domicile le plus longtemps possible. Les actions du SAVS visent à sécuriser ces projets de vie (évaluation des signes de vieillissement, aide à la sécurisation/adaptation du domicile, renforcement des aides au domicile...). Cela fait que l'accompagnement s'inscrit dans la durée.

L'accord de l'appel à manifestation d'intérêt général du CD 28 pour un habitat inclusif obtenu en décembre 2023 permettra de répondre en partie à cette problématique d'habitat.

Autre explication de la durée de prise en charge est la difficulté d'accès aux SAMSAH. Notre population ne correspond pas forcément aux critères d'admission des SAMSAH. Les troubles psychiques sont souvent « borderline » et non stabilisés ce qui rend impossible leur admission.

Notons ici, que l'Association Vers l'Autonomie a fait le choix de maintenir les personnes accompagnées dans ses dispositifs d'accompagnements s'il s'avère qu'il y a un risque de rupture d'accompagnement dans le projet de sortie.

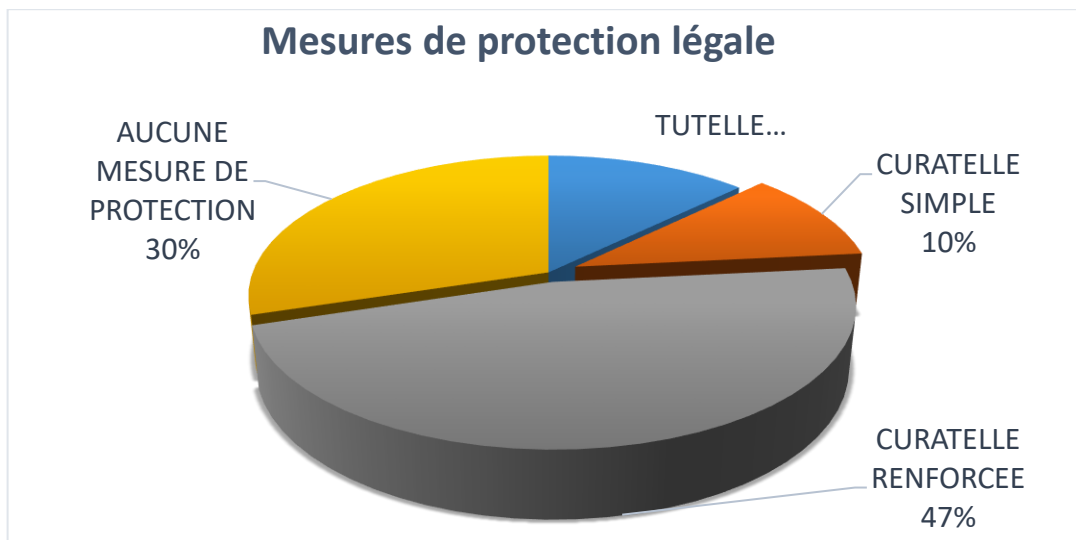


➤ La majorité des usagers dispose d'une mesure de protection juridique.

La curatelle constitue la mesure de protection la plus représentée.

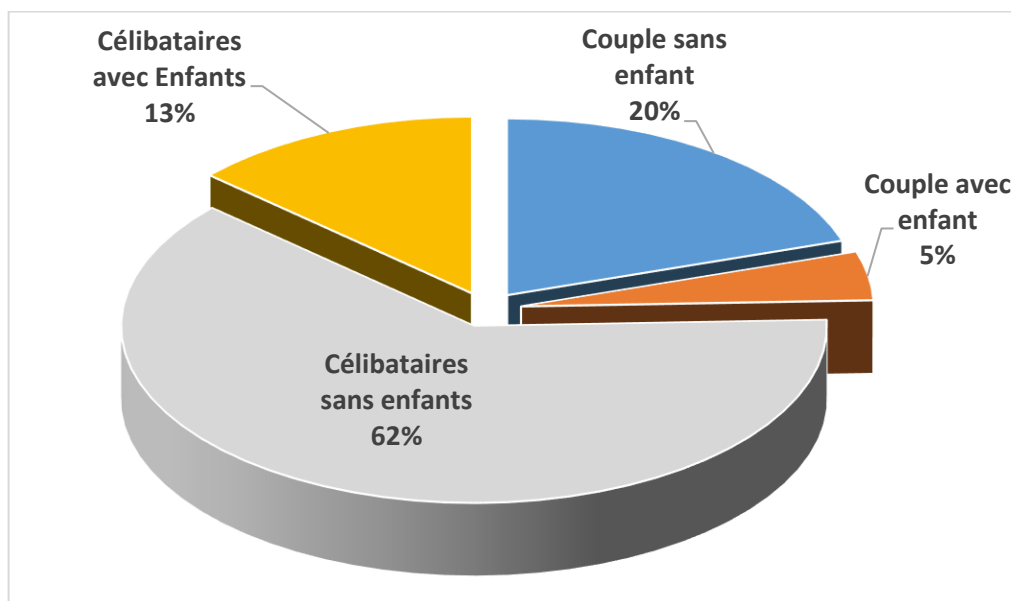
A noter que 30% des personnes accompagnées n'a pas de mesure de protection, l'aide voire l'assistance pour ces personnes est souvent compensée par l'intervention d'un aidant familial.

Le travail d'information et de sensibilisation effectués par les professionnels autour des situations à risques (abus de vulnérabilité, difficulté financières et administratives...) est important.



➤ Une population vivant majoritairement seule

75 % des usagers sont célibataires avec ou sans enfant (chiffre identique à 2023, contre 74% en 2022 et 77% en 2021).



Ce chiffre met en évidence l'isolement de notre population avec **62 %** de personnes seules au domicile d'où la forte demande d'accompagnement autour de la socialisation (*cf. partie E. Les interventions du SAVS*).

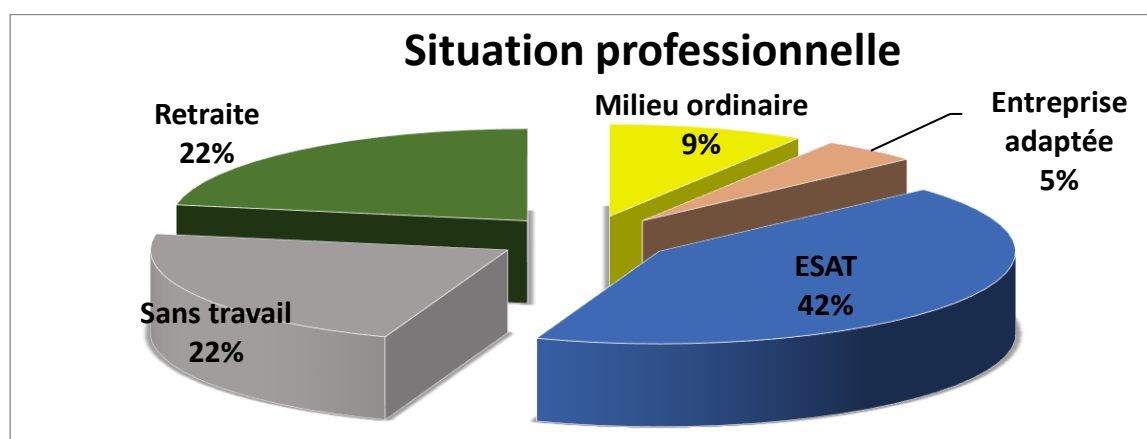
Concernant les missions SAVS, la présence d'enfant peut générer un accompagnement autour du soutien à la parentalité mais cela n'est pas automatique (libre adhésion de la personne). A noter que cet axe nécessite une coordination renforcée avec les partenaires (ASE, PMI, Service d'accompagnements familiaux, famille d'accueil, TISF, ...).

➤ **Une population travaillant majoritairement en ESAT**

42 % des usagers travaillent au sein d'un ESAT (contre 48% en 2023, 52% en 2022 et 2021 et 55 % en 2020).

9 % dans le milieu ordinaire.

Les personnes ne travaillant pas représentent 22% de l'effectif SAVS (contre 35% en 2023, 37 % en 2022, 41% en 2021).



D. La participation des usagers

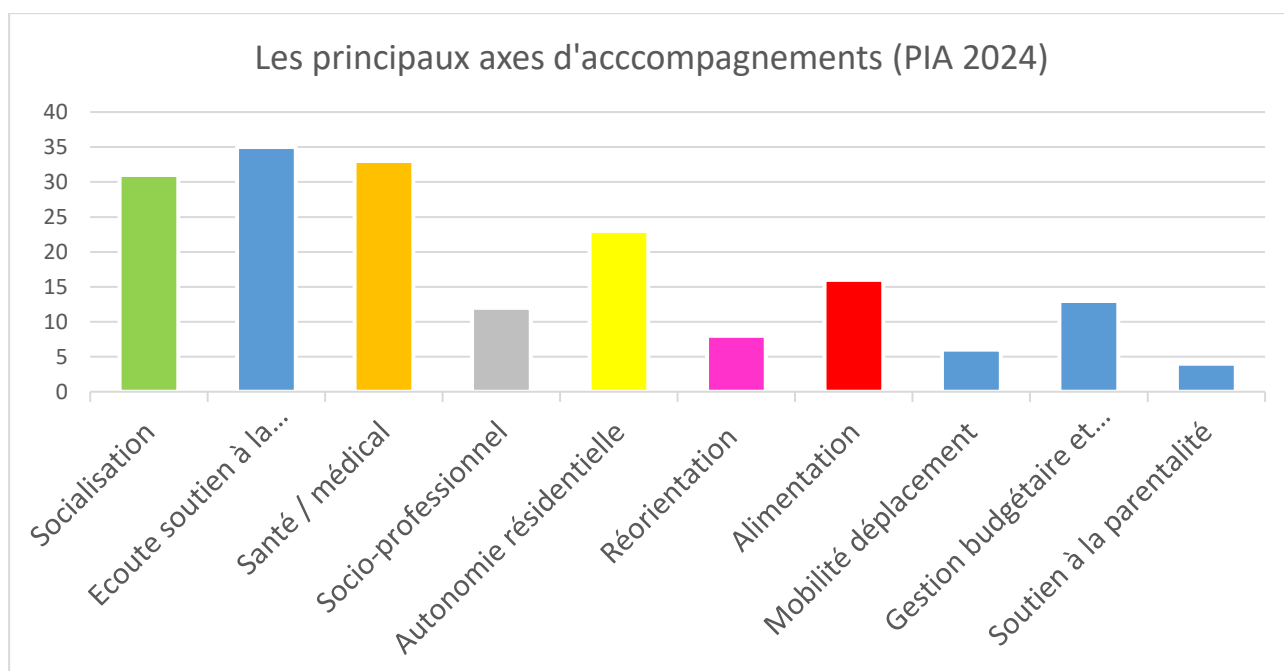
Des réunions collectives (avant ou après les activités de groupe) permettent d'échanger sur l'actualité, sur les propositions d'activités et recueillir la parole des usagers.

Une enquête de satisfaction réalisée en décembre 2023 a permis de cibler les points à améliorer afin de favoriser la participation des usagers : l'Association réfléchit à la mise en place d'une instance représentative des usagers (sur la base d'un CVS) courant 2024-2025.

E. Les interventions du SAVS

Les accompagnements individuels.

L'équipe éducative intervient auprès des usagers en fonction des actions et fréquences définies avec lui lors de la construction de son projet individualisé d'accompagnement. Les tableaux ci-dessous indiquent les différents thèmes travaillés dans les projets individuels :



Commentaires: L'activité des professionnels du SAVS se diversifie de plus en plus du fait de l'évolution des profils et de leurs besoins. De plus en plus d'accompagnements « santé » et « socialisation » « socio-professionnels » sont nécessaires ce qui n'est pas sans réinterroger la mission du SAVS et l'adéquation entre les besoins et les moyens.

Concernant les trois principaux axes d'accompagnements (socialisation, écoute et soutien à la personne, santé), ils sont principalement liés au vieillissement de notre population. L'isolement de ces personnes nécessite une réponse forte en termes de socialisation et de renforcement de la confiance en soi, les temps d'accompagnement sont conséquents sur ce registre. En lien avec cet isolement nous constatons également de la sédentarité qui génère des problèmes de santé. Du fait de la désertification médical, l'accès au soin est difficile, notre population est rapidement mise à l'écart. Des accompagnements physiques (transport des personnes, réassurance lors des RDV..) sont nécessaires est impacte directement les temps d'intervention.

Nous pouvons également noter l'émergence du besoin d'accompagnement autour de l'axe socio professionnels tant pour les personnes à la recherche d'un emploi que pour les personnes « déjà en situation d'emploi » pour qui il est nécessaire d'aider ces personnes à rester dans l'emploi.

Depuis 2023-2024 et la création du poste de CIP sur notre Association, la CIP participe aux réunions socio professionnels avec les employeurs et peut apporter son expertise sur certaines situations.

Concernant la socialisation, nous pouvons noter l'inscription et la participation active de notre association au programme DIPS (Dispositif d'Inclusion sociale Par le Sport) porté par UFOLEP 28. Les principaux objectifs de ce dispositif sont de favoriser l'inclusion sociale par le sport et permettre aux publics bénéficiaires une redynamisation corporelle, de se reconstruire

personnellement et de s'épanouir par la pratique sportive. Un programme comprenant 300 disciplines sportives favorise la participation des résidents. L'activité a lieu tous les vendredis après-midi.

Un référent sportif a été désigné sur chaque équipe (FH et SAVS). Afin de favoriser la mixité et assurer un minimum de participants, un partenariat a été travaillé avec les autres ESMS du secteur (FH, SAVS, SAMSAH..).

Un bilan de ce programme a été réalisé en septembre 2024 : le niveau de satisfaction est très élevé. Le programme d'activité très diversifié (voir ci-dessous) permet de rassembler un maximum de personnes. Ces regroupements ont également utilisés comme vecteur de socialisation : un repas collectif est proposé avant les séances. Ces temps de partage sont attendus par tous.

Un point à améliorer demeure les horaires du partenaires UFOLEP (vendredi de 14h à 15h) qui ne correspondent pas aux personnes en situation de travail (cf enquête de satisfaction). La parole des usagers sera portée afin d'obtenir un autre horaire permettant la participation des travailleurs.

Les accompagnements collectifs.

Face à la forte demande d'accompagnement à la gestion du temps libre, les professionnels SAVS ont renforcé l'offre avec des temps d'activité en groupe. Nous pouvons recenser comme activité :

- DIPS (foot, squash, badminton, randonnée, marche nordique, géocaching, hockey, pétanque, pétanque molle, boxe, poulball, kingball, handball, curling, volley, touchball, molky, sport d'adresse...) : 43 séances
- Repas avant match / avant DIPS : 45 séances
- L'atelier informatique : 6 séances
- Réunions préparatoires des Assemblées générales (3 réunions)

Nous pouvons également recenser des sorties/activités « événementielles » principalement proposées sur les congés des usagers :

- Sorties restaurants et pique-niques, repas festifs
- Playa Tour
- Match sportif (handball, badminton, squash..)
- Musée
- Open de France d'équitation, bowling, pétanque, château de Versailles, refuge la Tanière, Musée de l'Automobile, atelier photographie, gym relaxation,

F. Les actions de soutien par la psychologue

Le poste de psychologue est financé à hauteur d'un **0.10 ETP**.

Le descriptif des actions de la psychologue sur le SAVS est présenté en page 25 du présent rapport.

G. La Démarche Qualité d'Amélioration continue

L'année 2024 a été riche sur le plan de la démarche Qualité avec la préparation de l'évaluation HAS prévue début 2025 pour la résidence et le SAVS.

L'ensemble des équipes ont été impliquées et formées à la bientraitance, à l'autodétermination ou à la démarche d'évaluation HAS.

Le projet d'Etablissement du FH et le projet de service ont été revus avec les personnels et les personnes accompagnées.

Des réunions régulières de travail autour du référentiel d'évaluation se sont tenues afin de réaliser des autoévaluations et de mettre en place les plans d'actions adéquats.

Sur l'ESAT, des copil qualité se sont également mis en place tous les mois afin d'appréhender la démarche qualité, d'élaborer le système qualité et de produire des documents de travail pour assurer la traçabilité des accompagnements.

Une organisation qualité a été posée sur l'ensemble des établissements et services de l'Association et un Plan d'Amélioration de la Qualité (PAQ) unique a été créé afin de faciliter le suivi et la démarche d'amélioration continue. Celui-ci incorpore toutes les actions issues des différents process : des évaluations, du DUERP, de l'amélioration des conditions de travail, des différents groupes de travail, ...

Les actions afin de piloter les accompagnements au plus près des besoins des usagers continuent de se mettre en place progressivement. On peut noter les actions suivantes :

Perspectives d'amélioration du projet de service SAVS 2024-2029 :

- **Faciliter le passage du monde enfant au monde adulte.** Autrement dit sécuriser le passage du monde enfant au monde adulte (éviter les situations de rupture) par un partenariat renforcé avec le secteur enfance (développer la communication autour des missions d'accompagnement d'un SAVS, renforcer notre accompagnement socio-professionnel), faciliter les coordinations entre partenaires (Emploi accompagné, DAME, DITEP, CAP EMPLOI, Mission Locale...).
- **Renforcer les actions visant à développer les compétences psychosociales des personnes accueillies.** A savoir, redéfinir les modalités d'accompagnements autour de l'autodétermination. Redéfinir les référentiels d'évaluations des compétences avec nos partenaires. Lutter contre la vulnérabilité et la solitude en renforçant la gestion du temps libre et des loisirs.
- **Sécuriser la situation travail des personnes accompagnée.** Cela passe par un travail de partenariat avec les ESAT, les employeurs, le secteur du soin (cf temps partiel...)
- **Développer l'accompagnement à la mobilité** (facilitant l'employabilité des personnes et le parcours professionnel des personnes accompagnées)
- **Diversifier nos partenariats autour de l'hébergement** (pour répondre aux besoins des personnes vieillissantes, aux jeunes avec des difficultés d'autonomie résidentielle et/ou un besoin de sécurisation renforcé, les personnes sans emploi...)

Partie 3 : ESAT

A. Présentation de l'ESAT

1. Création

L'ESAT « *Les Ecuries du Grand Parc & ses Ateliers* » a ouvert ses portes le **1^{er} avril 2007** conformément à l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2007 pour une capacité de 8 places (Nombre de places agréées : 24 places).

Depuis la fin de la fin de l'activité équestre l'ESAT est désormais dénommé : « Les Ateliers Vers l'Autonomie ».

Depuis fin 2019, et après un passage à Gellainville, l'ESAT est installé à Lucé

2. Extension

10 places par arrêté préfectoral du 15 novembre **2007** ;

16 places par arrêté préfectoral du 6 octobre **2008** ;

20 places par arrêté préfectoral du 1^{er} décembre **2009** ;

21 places par arrêté de l'ARS du 1^{er} décembre **2010**.

3. Les activités professionnelles proposées par l'ESAT

Les différents métiers proposés

- Travaux d'Espaces Verts,
- Collecte et Recyclage (papier, informatique, ameublement)
- Conditionnement /mise sous pli
- Sous traitance
- Entretien des locaux (Cofiroute)
- Livraisons (composteurs)
- Services aux entreprises et collectivités

Les travailleurs effectuent leurs 35 heures sur 4 jours de 8h15 à 17h00.

B. Données retraçant l'activité 2024

1. Etat récapitulatif au 31/12/2024

	Activité 2015	Activité 2016	Activité 2017	Activité 2018	Activité 2019	Activité 2020	Activité 2021	Activité 2022	Activité 2023	Activité 2024
Capacité autorisée	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
Soit en ETP	19,75	18,75	21	21	21	21	21	20,5	21.2	20.9
Travailleurs physiques au 31/12	21	20	23	23	23	24	24	23	25	25
Nombre de journées théoriques	3 780	3 780	3 780	3780	3780	3780	4242	4242	4242	4242
Nombre de journées réalisées	3 322	3 690	3 743	3780	3780	3780	4158	4242	4242	4221

2 - Mouvements 2024

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Entrées	3	2	1	1	4	1	1	3	2	0	2	0
Sorties	2	1	2	2	1	1	1	2	2	1	0	0

3. Temps partiels :

Au 31/12/2024, L'ESAT accueillait 11 personnes à temps partiels (contre 10 en 2023)

44 % des effectifs de l'ESAT sont donc à temps partiel au 31/12/2024 contre 40 % en 2023

5 personnes à 0,5 ETP, 1 personne à 0,7 ETP, 4 personnes à 0,75 ETP et une personne à 0,8 ETP

Le recours au temps partiel demeure en 2024 une tendance de fond

4. Liste d'attente 2024

Au 31/12/2024, 2 personnes étaient inscrites sur la liste d'attente de l'ESAT Vers l'Autonomie d'après le logiciel « Via Trajectoire », auxquelles il convient d'ajouter 3 personnes ayant postulé « hors département » et n'apparaissant pas sur « via trajectoire »

5. Accueil de stagiaire

11 stagiaires ont été reçus à l'ESAT « VERS L'AUTONOMIE »

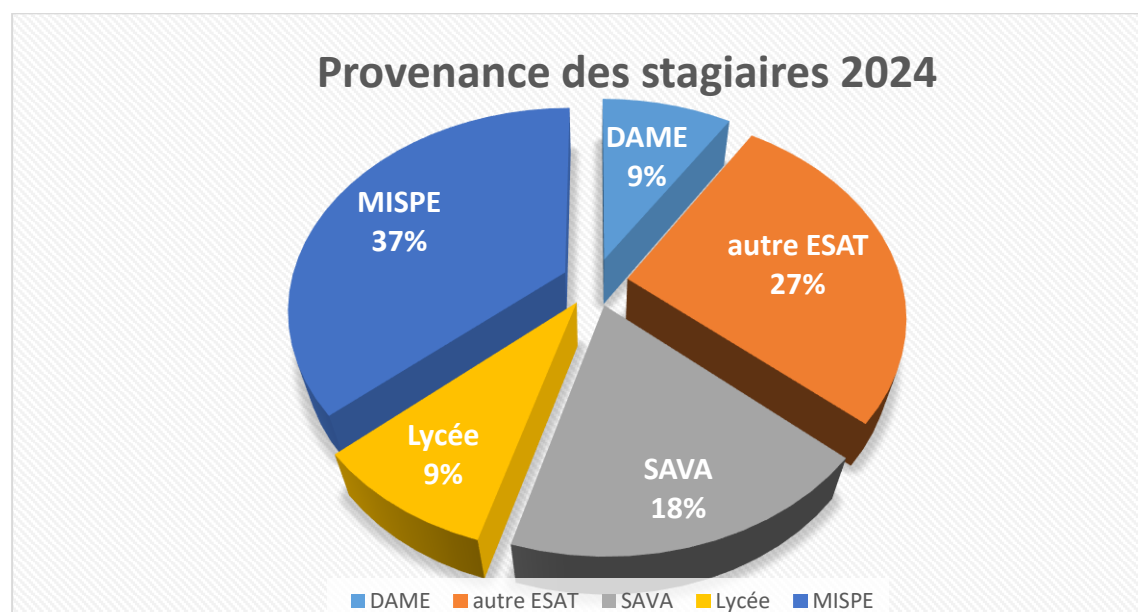
Comme en 2023, il convient de noter par ailleurs que 2 stagiaires porteurs de TSA (accueillis au FAM Saint FULBERT) et demandant un accompagnement renforcé, ont été accueillis une demie journée par semaine tout au long de l'année

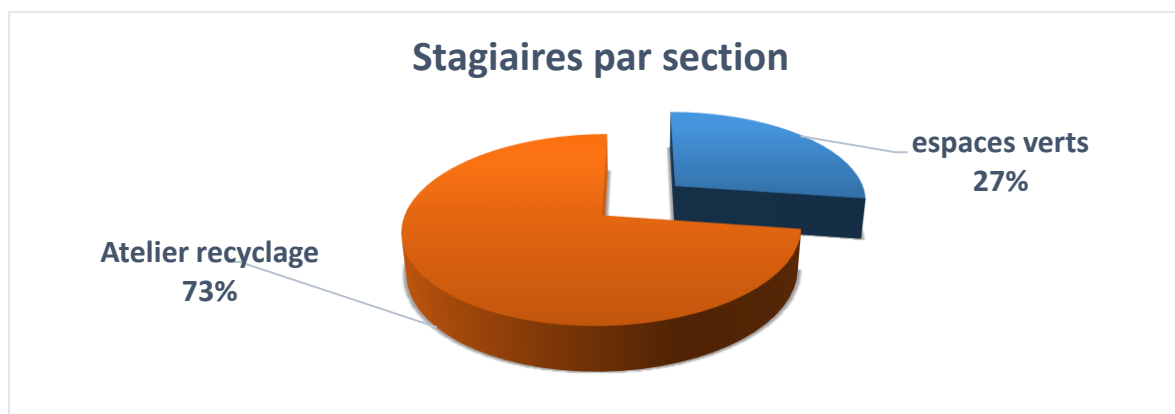
La durée des stages proposés s'étend de 5 jours à 14 jours.

<u>Nom</u>	<u>Age</u>	<u>du</u>	<u>au</u>	<u>Atelier</u>	<u>Jours réalisés</u>	<u>Temps de travail</u>	<u>Prescripteur</u>
RJ	19 ANS	29/01/2024	01/02/2024	RECYCLAGE	5	100%	SAVA
LT	20 ANS	05/02/2024	22/02/2024	RECYCLAGE	15	100%	AUTRE ESAT
KM	26 ANS	26/02/2024	07/03/2024	RECYCLAGE	10	100%	AUTRE ESAT
RJ	19 ANS	15/04/2024	25/04/2024	ESP. VERTS	10	100%	SAVA
LD	20 ANS	03/06/2024	13/06/2024	RECYCLAGE	10	50%	MISPE
BM	17 ANS	10/06/2024	27/06/2024	RECYCLAGE	14	100%	LYCEE
SB	22 ANS	17/06/2024	27/06/2024	RECYCLAGE	10	100%	MISPE
LB	18 ANS	07/06/2024 ¹	27/06/2024	ESP.VERTS	10	100%	MISPE
LG	26 ANS	07/10/2024	17/10/2024	RECYCLAGE	10	50%	MISPE
LBG	20 ANS	21/10/2024	31/10/2024	ESP.VERTS	10	100%	AUTRE ESAT
CP	17 ANS	04/11/2024	07/11/2024	RECYCLAGE	5	100%	DAME

La moyenne d'âge des stagiaires était de 20.4 ans (contre 22.5 ans en 2023).

La totalité des stages représente **690 heures sur l'année 2024** (contre 840 heures en 2023)





L'année 2024 a vu une diversification de l'origine des stagiaires avec une tendance remarquable néanmoins : Les DAME n'ont proposé qu'un seul candidat stagiaire en 2024. Ce chiffre très faible s'explique probablement par les opportunités de stages (pouvant se solder par une admission), dans les autres ESAT de l'agglomération.

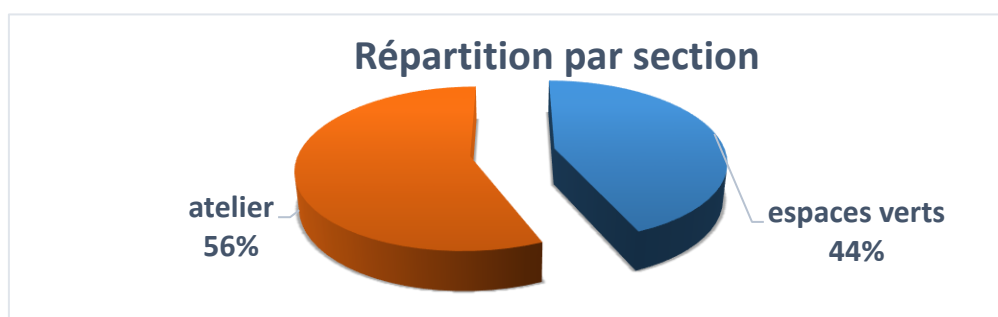
Les MISPE (Mise en Situation Professionnelle en ESAT) sont pour 2024 la porte d'entrée principale des stagiaires au sein de notre ESAT ; cette modalité d'accueil en stage est souvent utilisée par les services d'insertion du secteur sanitaire, particulièrement les services dépendant de la psychiatrie de secteur.

Enfin, le nombre d'heures d'accueil de stagiaires sur l'année 2024 est en nette baisse par rapport à l'année 2023 : l'ESAT a en effet fait le choix de ne pas accueillir de stagiaires pendant les mois les plus froids de l'année, ce, afin de ne pas impacter la qualité d'accueil d'un public souvent fragile.

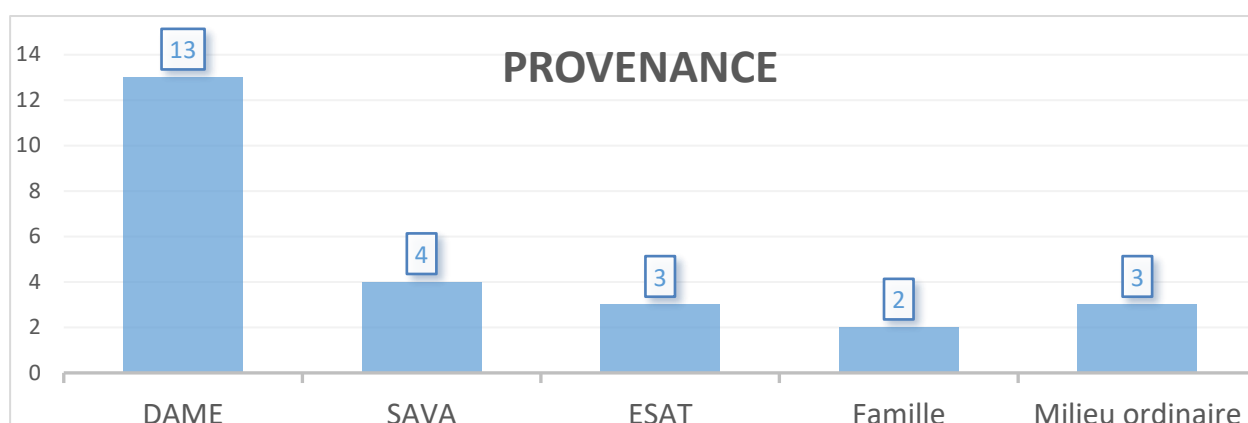
C. Profil des travailleurs

Au 31/12/2023, la répartition des 25 travailleurs par pôles professionnels se décomposait comme suit :

- 14 travailleurs, soit 12 ETP en section « Atelier » (Recyclage- conditionnement- Collectes – livraisons ...)
- 11 travailleurs, soit 8 ETP en section espaces verts ;



➤ **Origine des travailleurs**



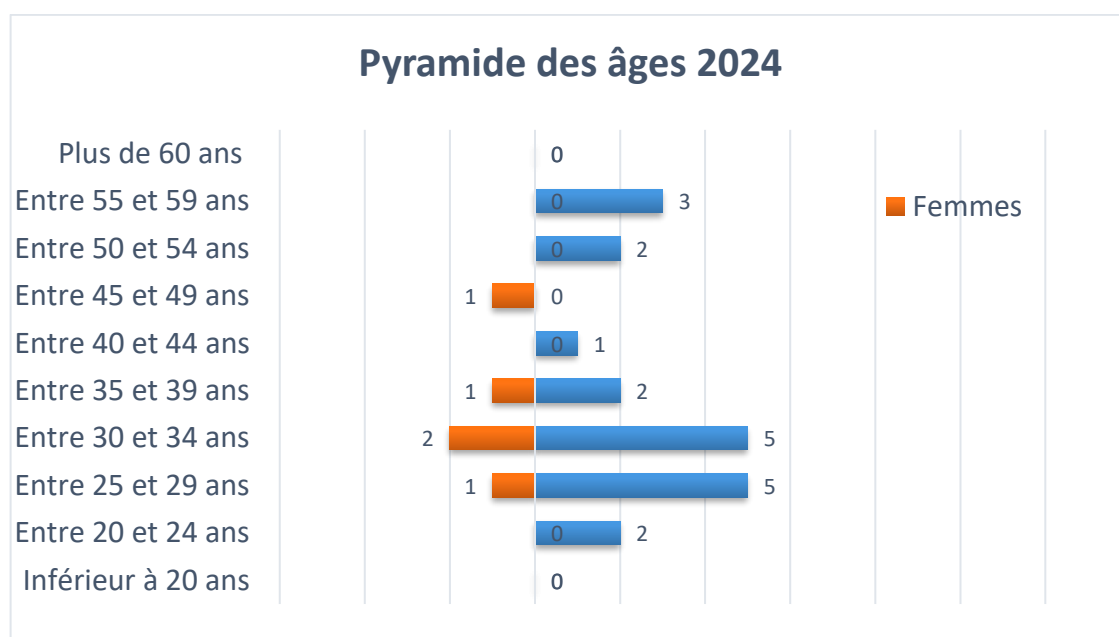
➤ **Une population majoritairement masculine**

Sur 25 travailleurs, l'ESAT accueillait seulement 5 femmes contre 20 hommes, toutes sur l'atelier Recyclage



➤ **Une population encore jeune**

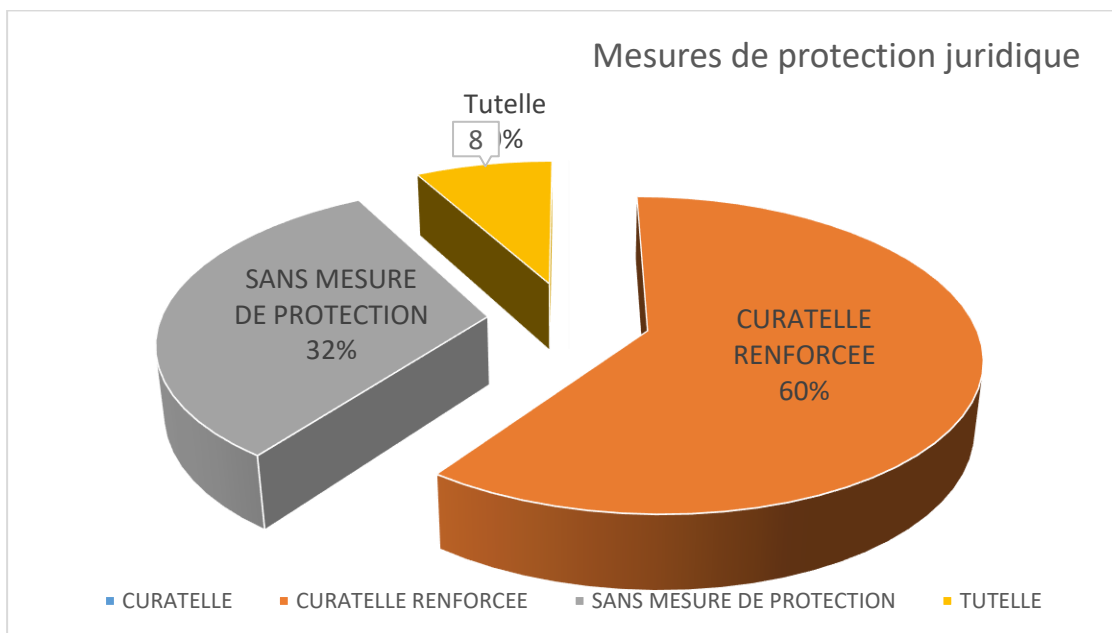
Au 31/12/2024, l'âge moyen des travailleurs s'élevait à 36 ans (un an de plus qu'en 2023).



Le travailleur le plus jeune est âgé de 24 ans ; le plus âgé de 57 ans.
 32 % des travailleurs ont moins de 30 ans (contre 36% en 2023).
 24% des travailleurs ont plus de 45 ans (contre 20% en 2023).

➤ Mesures de protection légale

32 % des travailleurs de l'ESAT ne disposent d'aucune mesure de protection
 2 personnes bénéficient d'une mesure de tutelle

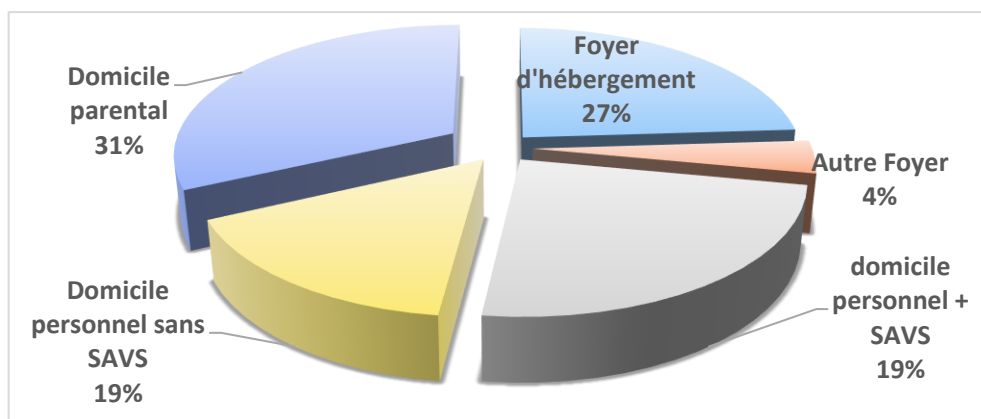


➤ Mode d'hébergement

Le mode d'hébergement en 2023 indique une répartition en 4 profils :

- 31% vivent dans leur famille (contre 32% en 2023)
- 19 % ont un logement individuel avec un suivi SAVS (contre 24% en 2023)
- 27 % vivent dans un FH (contre 24 % en 2023)
- 19 % logent dans un appartement individuel sans suivi SAVS (contre 16 % en 2023)

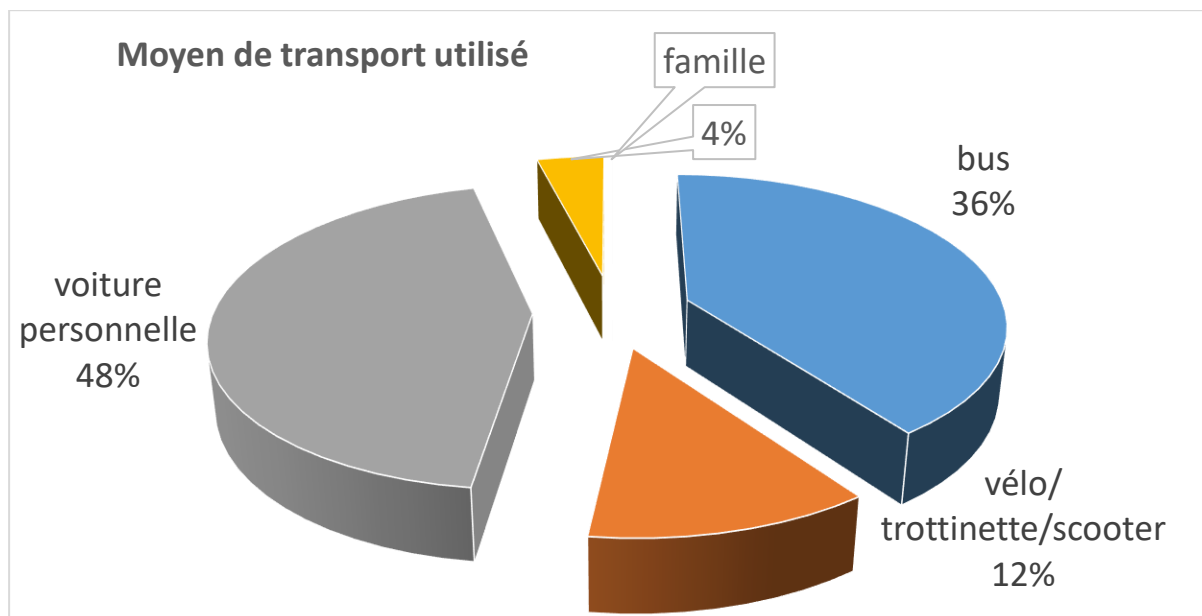
Si la part de travailleurs hébergés dans leur famille reste importante, elle ne constitue plus une portion majoritaire de l'effectif et tend à diminuer au fil des années.



➤ **Moyens de transport**

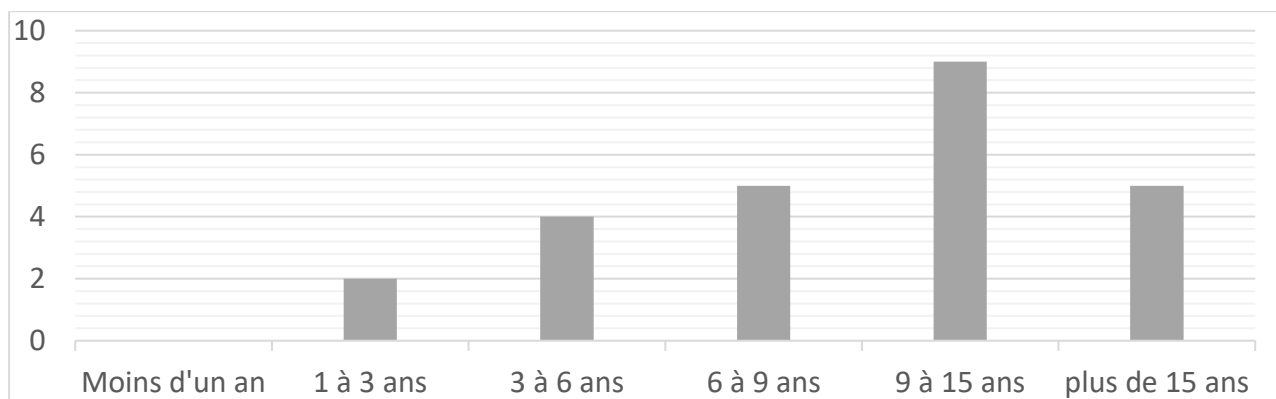
En 2024, le moyen de transport majoritairement utilisé par les travailleurs reste le véhicule personnel (voiture + scooter = 60 %)

La majorité des travailleurs sont autonomes pour venir travailler à l'ESAT.



➤ **Durée de prise en charge sur l'ESAT :**

La durée moyenne de prise en charge est de 10,5 ans



➤ **Principales thématiques des Projets individuels des travailleurs**

DOMAINE	Points de PIA travaillés	NOMBRE de Travailleurs CONCERNES	TOTAUX PAR DOMAINE
Poste de travail	Montée en compétences	7	34
	Polyvalence	10	
	Posture de travail	11	
	travail en sécurité	6	
Travail hors ESAT « Vers l'autonomie » (dont milieu ordinaire)	Projet milieu ordinaire	6	35
	travail hors les murs en autonomie	11	
	Duo Day	14	
	Changement d'ESAT	4	
Santé/hygiène	santé (dont soins psy)	15	23
	hygiène	8	
Formation	RSFP	8	18
	Autres	10	
PARTENARIATS EXTERNES	Travail avec les représentants légaux	5	16
	Avec un autre ESMS	7	
	Avec la famille	4	
Aménagement du temps de travail	Augmentation	1	4
	Diminution	3	

➤ **Conclusions concernant le profil des travailleurs accueillis à l'ESAT**

Les données compilées dans le cadre du présent paragraphe concernant le profil des travailleurs accueillis à l'ESAT mettent en exergue un certain nombre d'éléments

- Les écarts d'âge au sein de l'ESAT tendent à s'accroître. Une des conséquences est une diversification des problématiques rencontrées, allant des plus jeunes en recherche de repères et d'assise sociale, aux plus âgés présentant des difficultés de santé et/ou de fatigabilité, et en demande de diminution de leur temps de travail. Cette nécessaire adaptation impacte les prises en charge dans et en dehors de l'ESAT ; en effet, une diminution de temps de travail ne saurait intervenir sans prise en compte au préalable des impacts sur le temps libéré de la personne concernée ; le partenariat avec l'environnement

social (famille, représentants légaux, FH, SAVS) est ici incontournable et facilite le passage à un nouveau rythme de vie.

- D'une manière générale, les travailleurs accueillis aspirent à plus d'autonomie dans leur vie quotidienne. Ainsi les modes de transport se font de plus en plus individuels, avec une hausse croissante de l'utilisation des véhicules type voitures ou voiturettes.

Au niveau du logement, et comparativement à il y a une dizaine d'années, la grande majorité (2/3) des travailleurs vivent désormais en dehors du domicile parental.

- Alors que la durée moyenne des prises en charge tend à s'allonger, des « envies d'ailleurs » émergent de manière singulière. Ainsi, les « candidats au départ » se répartissent entre ceux qui aspirent à intégrer une autre structure de travail protégé d'une part, et ceux qui souhaitent intégrer le milieu ordinaire de travail. Ces deux types de projet se sont matérialisés en 2025 par des stages dans d'autres ESAT (3 stages réalisés) et des mises à disposition ou des PMSMP pour les personnes désirant travailler en milieu ordinaire (une PMSMP réalisée et 1043 heures de mise à disposition). Ces indicateurs démontrent qu'un nombre croissant de travailleurs de l'ESAT s'est approprié le droit à une mobilité externe. Cela démontre aussi que l'institution « ESAT » met en place les moyens nécessaires à cette mobilité, conformément au décret réformant les ESAT et aux projets individuels des personnes.

D. Conseil de la vie sociale, Instance Mixte, Délégué des personnes

Le CVS s'est réuni 4 fois en 2024 : 9 avril, 4 juillet, 19 septembre et 17 octobre 2024

Le CVS est représenté comme suit :

- **Représentants des travailleurs**
Mr Damien STEINBACH (président)
Mme Céline STAHL (élue)
Mr Mickaël GATEAU (élu)
Mr Mickaël HAMO N (suppléant)
Mr Emmanuel RIVE (suppléant)
Mr Jérôme LE FLOC'H (suppléant)
- **Représentants des familles**
Madame Philippa REGUIN
- **Représentant des organismes de protection légale**
Siège non pourvu
- **Représentant du Conseil d'Administration**
Madame Carole STAHL
- **Représentants des Salariés**
Madame ENGELHARD, Représentante du CSE
Madame FRESNAIS, Représentante du Personnel.

Conformément à la loi de transformation des ESAT deux nouvelles instances ont été mises en place en 2023. Il s'agit de l'instance Mixte et du Délégué des Personnes. Petit point sur ces deux nouvelles instances :

Le Délégué des Personnes

Son rôle est d'aider et de conseiller chaque travailleur qui le souhaite et, le cas échéant, de porter auprès de la Direction les demandes individuelles. D'une manière générale, il s'assure du respect des droits des travailleurs de l'ESAT. **Monsieur Florent MERCIER a été élu à ce poste pour 3 ans.** Le délégué des personnes n'a pas été saisi pendant l'année 2024. Il a participé aux différentes instances de l'établissement.

L'Instance Mixte

L'instance mixte s'est réunie à quatre reprises en 2024. Pour rappel, l'Instance mixte a pour fonction de traiter des questions d'hygiène et de sécurité et réunit pour cela les membres élus des travailleurs et des encadrants de l'ESAT.

En 2024, un important travail autour du DUERP a été réalisé par l'Instance Mixte qui a été partie prenante dans sa réécriture et dans l'élaboration du plan d'action qui en découle (Les risques psychosociaux touchant les travailleurs ont été évalués via des temps d'échanges organisés pour les travailleurs de l'ESAT, autour de notre psychologue).

E. Ouverture vers le milieu ordinaire

Toujours ancré dans une démarche volontariste d'inclusion des personnes dans le milieu ordinaire de travail, l'ESAT « Les Ateliers Vers l'Autonomie » a à nouveau souhaité multiplier les actions de mise en situation où les travailleurs sont rendus totalement autonome et sont confrontés à la réalité du milieu ordinaire de travail

1. Mise à disposition / Travail en autonomie chez les clients :

Ce sont 3667 heures de travail sans les moniteurs et en dehors de l'ESAT qui ont été effectuées par les travailleurs en 2024, contre 3103,5 en 2023, soit une augmentation de 18.16 %

Notons la longue mise à disposition d'un travailleur auprès de l'entreprise LEGENDRE Mailodis, mise à disposition qui s'est soldée par une embauche en CDI et à temps plein le 2 janvier 2025.

<u>Recyclage - OM</u> Durant l'année 2024, un travailleur effectue l'ensemble des collectes avec le camion Hayon, sur environ 40% de son temps de travail	500
<u>Recyclage - Copilote camion</u> Durant l'année 2024, un Travailleur effectue les tournées en appui du conducteur sur environ 40% de son temps de travail	500
<u>Distribution de composteurs -conducteur</u> 608 composteurs (1/2 heure par composteur)	304
<u>Distribution de composteurs - manutentionnaire</u> 608 composteurs (1/2 heure par composteur)	304
<u>Recyclage- CERIB - 3 travailleurs par mois</u> collecte des papiers usagés au sein des bureaux du CERIB (Epernon) - 3 travailleurs mobilisés environ 3 heures par mois	108
<u>Recyclage - Mairie de Chartres</u> 3 travailleurs en autonomie, 2 heures, 2 fois par mois,	144
<u>Ateliers espaces verts</u> Détachements réguliers de travailleurs en binômes sur des petits chantiers tout au long de l'année,	400
<u>Nettoyage de véhicules automobiles (– CAF, CCI, UDAF)</u> 3 interventions de 24 heures CAF - 1 interventions de 10 heures CCI – 1 intervention de 35 heures UDAF28 – 1 intervention de 3 heures chez RIWAL	120
Préparation de commandes – entreprise LEGENDRE Mise à disposition	1043
Piquetage – ZA La TORCHE 24 interventions de 3 heures pour 3 travailleurs	216
Nettoyage – EIVA pour Cofiroute 4 journées de 7 heures	28
TOTAL Heures autonomie en 2024	3667 heures

Contre 3103 h en 2023 et 3820 h en 2022

2. La journée DUODAY :

60% des travailleurs de l'ESAT ont participé à la journée du Duo Day en 2024, ce, sur la base du volontariat

Cette journée a permis aux travailleurs de l'ESAT et à certains jeunes du SAVA de montrer leurs compétences « hors ESAT » et de découvrir des métiers qu'ils ne connaissaient pas.

Nous avons souhaité cette année que les travailleurs de l'ESAT soient à l'initiative de leur Duo et fassent la première démarche dans l'organisation de celui-ci.

NOM/Prénom	lieu de Duo	secteur d'activité
GG	DIOR	Industrie
HM	Hydro Aluminium	Industrie
KT	Mairie de Chartres	Informatique
LL	Cool Eure Déco	Commerce
LC	Jardinerie de Bois Paris	Commerce
LM	TECHMA	Industrie
MF	Chartres Motoculture	Atelier/commerce
MZ	Garage BALLU	Garage Automobile
PG	MM Peinture	Artisan
RM	Hôpital Privé d'Eure-et-Loir	Hôpital/soins
RJ	Hôpital Privé d'Eure-et-Loir	Hôpital/soins
RE	EHPAD Notre Dame de Joie	Restauration
SC	Leroy Merlin	Commerce
SD	C'MIN	Informatique
TD	GIFI	Commerce
IB (SAVA)	PUIG	Maintenance
BM (SAVA)	Dior	Industrie

3. Formations dispensées aux travailleurs et Reconnaissance des Savoirs Faire Professionnels

Les moniteurs d'atelier sont régulièrement amenés à travailler en individuel avec les travailleurs de l'ESAT sur des sujets bien précis, avec une finalité commune qui est un travail en vue d'une autonomie à l'extérieur de l'ESAT.

En plus de ces actions du quotidien les travailleurs de l'ESAT ont pu bénéficier de formations, en lien avec leurs postes de travail et/ou leurs projets individuels Certaines formations, et particulièrement la Reconnaissance des Savoir Faire Professionnels (RSFP) ont valeur de diplômes et valorisent la montée en compétence.

Qui	Quoi	Nombre total d'heures	divers
MH	RSFP Tondeuse et souffleur	7 heures	Avec l'AFPA et en partenariat avec l'ESAT La Ferme (Bonneval)
LL	RSFP Tondeuse et souffleur	7 heures	
EL	RSFP Débroussailleuse	7 heures	
FM	RSFP tondeuse autoportée	7 heures	
ZM	RSFP tondeuse	7 heures	
GP	RSFP tondeuse	7 heures	

9 travailleurs section EV	Formation « Gestes et Postures »	72 heures	Avec l'AFPA – séquence de 8 heures
4 travailleurs de la section EV	Formation « Travail en hauteur »	28 heures	Avec l'AFPA – séquence de 7 heures
26 travailleurs	Sensibilisation « Risques et règles de sécurité à l'ESAT »	26 heures	Sensibilisation interne séquence d'une heure
12 travailleurs	Formation « Prévention citoyenneté numériques »	24 heures	Avec « Login » - séquence de 2 heures
7 Travailleurs	Formation « théorique » à l'autodétermination	21 heures	Formation institutionnelle – séquence de 3 heures
8 Travailleurs	Théâtre Forum Autodétermination	24 heures	Formation institutionnelle – séquence de 3 heures
24 travailleurs	Sensibilisation « punaises de lits »	12 heures	Sensibilisation interne – séquence de 0.5 heure
24 travailleurs	Sensibilisation sur « le rôle du délégué des personnes »	24 heures	Sensibilisation interne – séquence de 1 heure
24 travailleurs	Sensibilisation sur « le rôle de la personne de confiance »	12 heures	Sensibilisation interne – séquence de 0.5 heure
3 travailleurs de la section recyclage	Formation « Développer ses compétences informatiques »	36 heures	Formation de 12 heures
1 travailleurs	Socio-esthétique	6 heures	3 séances de deux heures
Pour 5 travailleurs de l'ESAT	Soutien au maintien des savoirs (lecture, écriture, calcul)	50 heures	En partenariat avec l'association AGIR abcd

Total des heures de Formation 2024 : 377 heures (+78% par rapport à 2023)

➤ Commentaires sur les formations 2024

Le temps pris pour la formation est en nette augmentation en 2024. Cette tendance ne prend pas en compte les « formations du quotidien » dispensées par les moniteurs d'ateliers dans le cadre des différentes activités de production.

Une partie non négligeable des formations listées dans le tableau n'est pas en lien direct avec l'activité de production. Elles touchent aux droits des usagers, à la prévention de certains risques comme les risques informatiques, au bien être (sophrologie) ou au maintien des acquis (interventions d'AGIR abcd).

Enfin, n'apparaît pas dans le tableau des formations le temps pris pour la révision du DUERP de l'ESAT. Ce travail nécessaire a mis tous les acteurs de l'ESAT à contribution, que ce soit entre les

moniteurs et les travailleurs au sein des ateliers, dans le cadre de l'instance mixte, ou durant les séances mises en place par notre psychologue pour l'évaluations des risques psychosociaux.

Toutes ces actions de formations ont bien évidemment toute leur place au sein d'un ESMS et visent à renforcer le « pouvoir d'agir » des travailleurs de l'ESAT.

C'est en maintenant cette dynamique de formation que nous nous donnerons pleinement les moyens de rendre possible l'autodétermination des personnes que nous accompagnons

F. Activité production de l'ESAT

La diversification des supports de travail reste notre ligne de conduite car elle permet la montée en compétence des travailleurs de l'ESAT. Les activités de production proposées tendent donc à se développer et touche les domaines suivants :

- Recyclage des papiers/cartons
- Recyclage des radios
- Recyclage des CD/DVD/Vinyle
- Recyclage des DEEE
- Mise sous pli des magazines « Votre Ville » et « Votre Agglo »
- Découpe de cornières
- Conditionnement d'étiquettes
- Stockage et manutention

Par ailleurs, le travail « hors les murs » est toujours recherché afin de renforcer la potentielle employabilité sur le milieu ordinaire de nos usagés.

Ce travail « hors les murs » concerne au premier chef les deux équipes espaces verts qui ont appris au fil du temps et du renforcement de leur posture professionnelle à travail en autonomie quand les conditions de sécurité le permettent.

Mais travailler en dehors de l'ESAT concerne aussi les équipes de « l'Atelier » via les collectes des papiers, la distribution des composteurs, le nettoyage des aires de repos du réseau Cofiroute, les livraisons diverses ou le piquetage des abords de la zone du Leclerc de Barjouville.

Au-delà des chiffres et du niveau de production, c'est la fidélité de nos clients qui atteste de la qualité du travail fourni par les usagers de l'ESAT.

RECYCLAGE

Tonnages recyclés

Papier 2016	105,54 tonnes	DEA 2017	14,38 tonnes
Papier 2017	131,82 tonnes	DEA 2018	7,77 tonnes
Papier 2018	188,655 tonnes	DEA 2019	9,1 tonnes
papier 2019	240,38 tonnes	DEA 2020	1,159 tonnes
papier 2020	168,14 tonnes	DEA 2021	1,63 tonnes
papier 2021	172,2 tonnes	DEA 2022	2 tonnes
papier 2022	120 tonnes	DEA 2023	Moins d'1 tonne
Papier 2023	129.2 tonnes	DEA 2024	Moins d'1 tonne
Papier 2024	115 tonnes	Evolution 2022/2023 : =	
Evolution 2023/2024 : - 10 %			

Carton 2017	18,56 tonnes	DEEE 2017	6,93 tonnes
Carton 2018	30,16 tonnes	DEEE 2018	23,7 tonnes
Carton 2019	32,04 tonnes	DEEE 2019	27 tonnes
Carton 2020	31 tonnes	DEEE 2020	23,106 tonnes
Carton 2021	35,81 tonnes	DEEE 2021	14,38 tonnes
Carton 2022	environ 30 tonnes	DEEE 2022	environ 10 tonnes
Carton 2023	Environ 30 tonnes	DEEE 2023	12, 31 tonnes
Carton 2024	19 tonnes	DEEE 2024	44,31 tonnes
Evolution 2023/2024 : - 36 %		Evolution 2023/2024 : + 360 %	

Répartition des clients collectés mensuellement (collecte papiers usagés)

Type de clients	entreprises		Administrations/ collectivités		ESMS		Ecoles		Total des clients	
Années	Fin 2023	Fin 2024	Fin 2023	Fin 2024	Fin 2023	Fin 2024	Fin 2023	Fin 2024	Fin 2023	Fin 2024
nombre	19	19	5	5	12	17	4	3	40	44
Evolution en nombre	=		=		+5 clients		-1 clients		<u>+ 4 Clients</u>	

En 2024, le recyclage des DEEE est en très nette progression. Cette évolution est le résultat d'un très important apport de matériel informatique sur un des sites du Conseil Départemental. Le retrait de ces quelques trente tonnes d'unités centrales, écrans et autres périphériques informatiques a été rendu possible grâce à la mobilisation des équipes espaces verts.

Le volume des autres matières recyclées (papiers et cartons) est en très léger recul, malgré une augmentation du nombre de clients collectés de manière régulière. Notons qu'en 2024, le marché public de collecte des papiers du Conseil Départemental d'Eure et Loir a été renouvelé et étendu, ce, au bénéfice de notre ESAT

La filière de recyclage des CD/DVD/vinyles en lien avec syndicat de producteurs indépendant « FELIN » et le recycleur « REVIPLAST » est désormais installée. Si nous avons recyclé 110'000 unités en 2023, ce sont, en 2024, quelques 850'000 unités qui ont été recyclés et mis en filières par notre ESAT. Ce travail génère beaucoup d'activité au sein de l'ESAT.

ESPACE VERT :

Evolution du nombre des **contrats d'entretien** annuels : + 10% contre +0% en 2023

année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de contrats	25	32	33	33	33	41	41	45
							+4 contrats	

Evolution du nombre de devis validés hors contrats d'entretien annuels

année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nbre de devis validés	62	41	41	34	40	47	61	65
							+4 contrats	

Répartition des devis 2024 validés (contrats et devis ponctuels)

Type de Client	Particuliers		entreprises		ESMS		Administration collectivités		Total des devis	
années	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
nombre	42	48	39	34	14	18	7	10	102	110
% du total des clients	41.2%	43.64%	38.2%	30.91%	13.7%	16.36%	6.9%	9%	100%	100%
évolution 2023/2024	+14.29%		-12.82%		+28.6 %		+42.9%		+7.84%	

L'activité espaces verts est toujours en constante augmentation, en témoignent le nombre de contrats d'entretien annuels et/ou le nombre de contrats ponctuels, à nouveau en augmentation en 2024.

En outre, la diversité des types de clients (particuliers, entreprises, ESMS et collectivités), la mixité choisie entre « petits, moyens et gros » chantiers, et enfin les demandes toujours en augmentation et parfois non pourvues, nous ont permis au fil des années d'asseoir et de sécuriser cette activité.

La qualité du travail rendu est bien évidemment le premier moteur de cette spirale positive impulsée par nos équipes.

AUTRES TRAVAUX

Ce que nous appelons les « autres travaux » sont pour la plupart confiés aux travailleurs de l'ateliers.

type de travail	Logistique		entretien/ ménage		sous-traitance	
Années	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Devis validés ou BL	38	52	36	33	57	60
Evolution 2023/2024	+36,8%		-8,33%		+5.26%	

- Les activités de « logistique » rassemblent le stockage et les livraisons. Nos deux principaux clients sont GSF Neptune (stockage et livraisons de consommables pour Novo Nordisk) et Chartres Métropole pour qui, dans le cadre d'un marché public, nous avons **livrés 608 composteurs en 2024**. Chaque fois que cela a été possible, les composteurs livrés l'ont été en utilisant la fourgonnette sans permis de l'ESAT. Ces tâches permettent aux travailleurs de la section recyclage de quitter les murs de l'ESAT en étant mobilisés sur des missions en autonomie.
- L'activité « entretien/ménage » regroupe des réalités très diverses : le nettoyage des aires de repos du réseau Cofiroute, le piquetage bimensuel de la zone de la Torche à Barjouville et le nettoyage hebdomadaire des containers semis enterrés de cette même zone, et enfin l'éco nettoyage (sans eau) de véhicules automobiles. Ici aussi la diversification du travail est recherchée, tout comme le travail « hors les murs »
- L'activité sous-traitance regroupe des réalités très diverses : découpe de cornière pour NOVO NORDISK, façonnage d'étiquettes de poulets pour RONSARD Ile de France ou encore tri de radios pour le Groupe REMONDIS.

G. Bilan et Perspectives pour l'ESAT

L'année 2024 a été riche tant sur le plan social qu'au niveau de l'activité commerciale.

Quelques belles réussites sont à souligner, à commencer par l'inclusion réussie de « *Jér Lib* » au sein de l'entreprise LEGENDRE MAILLODIS. Cette « belle histoire » que nous souhaiterions écrire à nouveau est avant tout celle de l'intéressé qui a su s'impliquer dans son projet de quitter l'ESAT pour travailler en milieu ordinaire de travail. Elle a été rendue possible grâce à la mobilisation de tous les acteurs gravitant autour du projet de « *Jér Lib* » : l'entreprise qui a su accueillir et s'adapter, la famille avec laquelle nous avons travaillé « pas à pas » et les visites à périodicité sur le site de l'entreprise permettant d'apporter les ajustements nécessaires. Ce travail d'équipe a été coordonné par notre référente de parcours professionnel.

L'ESAT se doit désormais **de dupliquer et d'adapter ce modèle** à chaque fois que possible et surtout **à chaque fois que souhaité par les travailleurs de l'ESAT dans le cadre de leurs projets**. Le panel des outils à notre disposition pour permettre l'inclusion des personnes s'est élargi (cumul temps partiel ESAT et milieu ordinaire, droit au retour, utilisation des mesures de droit commun via notamment France Travail et les PMSMP...).

Un autre point doit être mise en exergue pour 2024, à savoir l'évolution de la pyramide des âges. La première conséquence visible est le choix pour **44% des travailleurs de travailler à temps partiel** ; cette réduction souhaitée du temps de travail est très souvent liée à une augmentation de la fatigabilité mais aussi à un souhait pour certains d'appréhender de manière progressive l'heure de la cessation d'activité. L'ESAT se devra dans les prochaines années de s'adapter et d'accompagner ces choix de vie, en lien avec l'environnement des travailleurs de l'ESAT.

Les enjeux pour 2025 seront multiples et ne prendront tout leur sens que s'ils sont perçus, non pas uniquement comme des « échéances » mais comme des moyens d'évoluer et d'améliorer l'accompagnement que nous nous devons d'apporter aux personnes accueillies à l'ESAT. Nous considérons ainsi comme des leviers nécessaires et structurants :

- Le renouvellement de notre projet d'établissement, en prenant en compte les différentes avancées règlementaires et les réalités propres à notre ESAT.
- La préparation de l'évaluation HAS pour le premier trimestre de 2026
- Le renforcement du « pouvoir d'agir » des travailleurs au sein de l'ESAT, en veillant à ce qu'ils prennent toute leur place dans les instances de l'établissement (CVS, Instance Mixte, recours au délégué des personnes)
- Les moyens de formation et d'information nécessaire à une pleine autodétermination des personnes accueillies

Gageons enfin que 2025 offrira aux travailleurs et professionnels accueillis des conditions d'accueil suffisamment dignes pour la mise en œuvre de l'ensemble de ces projets

H. Démarche qualité

L'évaluation HAS de l'ESAT est prévue pour le 1^{er} trimestre 2026. Des copil qualité en présence de tous les professionnels de l'ESAT et du SAVA se sont mis en place tous les mois afin d'appréhender la démarche qualité, d'élaborer le système qualité et de produire des documents de travail pour assurer la traçabilité des accompagnements :

- suivre les actions définis lors des évaluations
- travailler en commun sur l'amélioration continue : documents en FALC, rédaction des procédures, bientraitance, ...
- traiter des sujets transversaux pour l'amélioration de nos pratiques et de nos organisations (la sécurité, l'autodétermination, ...)

Partie 4 : SAVA

A. Présentation du SAVA

En réponse à la problématique des jeunes maintenus en DAME en aménagement CRETON faute de pouvoir accéder à un ESAT, le Service d'Accompagnement à la Vie Adulte (SAVA) permet d'accompagner ces jeunes pour une durée d'un an minimum.

Basé sur des inclusions régulières en ESAT, ce dispositif doit favoriser le passage à la vie adulte des jeunes en travaillant sur les savoirs faire, savoirs être et savoir vivre aussi bien dans le monde professionnel que dans la cité.

Le SAVA a ouvert en mars 2019 avec 5 jeunes.

Les admissions qui se faisaient auparavant exclusivement au mois de septembre peuvent désormais intervenir tout au long de l'année

Au 31 décembre 2024, nous avons donc 12 jeunes en file active dans les effectifs du SAVA.

Le SAVA se situe dans les mêmes locaux que l'ESAT Les Ateliers Vers l'Autonomie et fonctionne avec 1 référente de parcours (une monitrice éducatrice à 1 ETP). Les mises en situations professionnelles sont coordonnées par 1 moniteur d'atelier de l'ESAT (équivalent à 0,5 ETP)

B. Profil des usagers du SAVA

Données générales :

Durant l'année 2024, le SAVA a accompagné 12 jeunes.

La répartition entre hommes et femmes est la suivante : 9 femmes et 3 hommes.

La moyenne d'âge de 21 ans et 4 mois (1an et 4 mois de moins qu'en 2023)

67 % jeunes fréquentaient un établissement médicosocial avant d'intégrer le SAVA et 50 % venaient directement de DAME

3 admissions et 3 sorties ont été prononcées en 2024. **Les 3 sorties sont liées à des admissions en ESAT**

Sur les jeunes accompagnés en 2024, 83,3% % bénéficiaient d'une mesure de protection légale

En 2024, le SAVA a réalisé 671 journées du lundi au jeudi, journées auquel il convient d'ajouter les rendez-vous ponctuels et réguliers des vendredis

La durée moyenne de prise en charge des jeunes toujours présents au 31/12/2024 était de 16,5 mois. Les 3 jeunes sorties en 2024 ont bénéficié d'une durée moyenne de prise en charge de 2 ans.

Tableau récapitulatif

	<u>NOM</u>	<u>Sexe</u>	<u>Age</u>	<u>Origine</u>	<u>Mesure de protection</u>	<u>Admission</u>	<u>Sortie</u>	<u>Motif de sortie</u>
1	AN	F	25	Domicile	Habilitation familiale	10/12/2024	/	/
2	BI	M	20	DAME	Sauvegarde de justice	06/05/2024	/	/
3	BM	F	22	DAME	Aucune	08/09/2022	/	/
4	DN	F	22	DAME	Habilitation familiale	09/09/2021	/	/
5	EL	F	21	Domicile	Curatelle renforcée	03/07/2023	08/04/2024	Admission en ESAT
6	EA	F	26	DAME	Tutelle	09/09/2021	30/03/2024	Admission en ESAT
7	HA	F	24	Famille	Tutelle	19/09/2022	06/04/2024	Admission en ESAT
8	KB	F	23	DAPI	Curatelle renforcée	01/10/2024	/	/
9	KJ	F	26	Famille	Aucune	09/05/2023	/	/
10	LM	F	23	DEA	Curatelle	05/09/2023	/	/
11	RJ	M	21	DAME	Tutelle	06/11/2023	/	/
12	RA	M	22	DAME	Curatelle renforcée	08/09/2022	/	/

C. Donnée retraçant l'activité 2024

Les ateliers sociaux individuels et collectifs

Type d'atelier	Nombre de séances	Eléments complémentaires
Groupe de parole avec un psychologue	30 séances	Séances d'environ une heure – groupes de 3 à 4 personnes
Temps individuels avec le psychologue	17 séances	Séances d'environ 30 minutes en soutien à des problématiques individuelles

Atelier mobilité	3 ateliers « mobilité » pour repérer un trajet	Trajets vers les ESAT de Vernouillet (bus) et La Loupe (train)
Ateliers thématiques en interne	14 séances	/
Atelier diététique	6 ateliers	3 ateliers « théoriques » et 3 ateliers « pratiques »
Atelier socio esthétique	6 séances	Séances d'1,5 heures, ouvertes à l'ESAT et au SAVS, en partenariat avec « Reconstruire Ensemble »
Atelier sophrologie	2 séances	Groupes de 3 à 4 personnes
Soutien scolaire	23 séances	Les séances sont réalisées en individuel ou en collectif avec le soutien de « AGIR abcd »
Entretien individuel formel avec référente de parcours	64 entretiens	/
Sport (DIPS)	9 séances (inclus temps de repas)	2 à 4 jeunes, en partenariat avec le FH et le SAVS
Atelier « hygiène de vie et travail »	3 séances	2h30 par séance en partenariat avec le Lycée Jehan de Beauce
Atelier « tri sélectif »	3 séances	2h30 par séance en partenariat avec le Lycée Jehan de Beauce
Atelier « activités manuelles »	23 séances	2,5 heures en moyenne par séance – groupes de 3 à 4 personnes

Les ateliers professionnels, les immersions et les stages

Atelier Formation Professionnel (animé par un moniteur d'atelier)	53 ateliers réalisés (demi-journées ou journées complètes)
Atelier SAVA Rendre Service (aide administrative – recyclerie associative)	44 séances réalisées
Immersion ESAT Les ateliers vers l'autonomie	115 immersions pour groupe de max 3 personnes encadré par Moniteur atelier

Immersion ESAT Anais	22 journées d’immersions pour groupe de 3 personnes encadré par Moniteur atelier 22 journées en autonomie
Immersion ESAT LVDM	3 immersions pour groupe de 3/4 personnes encadrées par un moniteur d’atelier
Immersion ESAT La Loupe	1 immersion réalisée pour 2 personnes avec accompagnement
Stage	16 stages en ESAT organisés (visite + stage + bilan)
	5 Stages en milieu ordinaire de travail
	9 stages en FH organisés (visite + demande aide sociale + stage + bilan)
Participation au DUODAY 2023	2 participation au Duo Day

Le Bénévolat

Le Marché d'Isidore	19 séances d’une heure et demie (de 1 à 3 jeunes accompagnés)
Les Restos du cœur	18 séances de deux heures (de 1 à 3 jeunes accompagnés)

Actions spécifiques

Entretien de présentation/préadmission	3
RDV partenaires (hors visites de stages)	10
RDV famille	8
Visites ESMS	3 en individuel et 4 en groupes
Forum « Handiscuter »	3 personnes accompagnées

D. Bilan et perspectives

Trois nouvelles jeunes femmes ont quitté le SAVA en 2024 avec à la clé une admission en ESAT et en Foyer d’Hébergement pour chacune. Ces **trois « sorties positives »** reflètent des réalités d’accompagnement très différentes.

Les durées respectives de prises en charge de ces 3 jeunes femmes témoignent de **la diversité des jeunes qui nous sont confiés** et de la nécessité de nous adapter à la réalité de chacun. Une

temporalité de 9 mois est nécessaire pour l'une, tandis que l'autre aura besoins de 30 mois supplémentaires pour parvenir à aboutir dans son projet.

Les professionnels du SAVA sont ainsi confrontés à une très grande diversité de profils et à la nécessité de s'adapter à des situations individuelles parfois complexes qui demandent de repenser en permanence la nature des prises en charge et à individualiser au maximum les modes d'accompagnements. La diversité des supports d'activités et des ateliers illustre parfaitement cet état de fait.

Cette nécessaire diversité des accompagnements à mettre en place a su trouver au fil du temps un écho favorable en dehors du service où sont réalisés des actions d'immersion ou de bénévolat. Spécifiquement, et pour ne citer que cet exemple, la qualité du partenariat développé avec l'ESAT ANAIS de Chartres est à souligner ; les immersions hebdomadaires qui y sont réalisées participent à la maturation des projets hors du cadre du plateau technique de notre ESAT.

Si la porte d'entrée du SAVA demeure une orientation en ESAT, le SAVA a su étoffer son offre de service pour dépasser la « simple mission » de mise en emploi et développer une approche plus systémique de la personne en prenant en compte les aspects sociaux, familiaux et de soins.

Les perspectives 2025 s'inscrivent en continuité du travail réalisé.

Ces perspectives devront nécessairement prendre en compte le projet conjoint de l'ARS et du Conseil Départemental autour de la « **stratégie départementale en faveur de l'inclusion des jeunes en situation de handicap âgés de 16 à 25 ans** ».

Dans le contexte de l'élargissement de l'agrément d'âge des DAME (jusqu'à 25 ans), le SAVA continue de constituer une réponse de qualité sur le territoire et le partenariat entre notre ESAT et les DAME demeure d'actualité